

PROJET DE CRÉATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE À ANGOULÊME

ENSEMBLE DES CONTRIBUTIONS
DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE
JUILLET 2023



ANNEXES

- 1. Contributions déposées via le registre - ville d'Angoulême**
- 2. Contributions déposées via le registre - siège de Calitom**
- 3. Contributions déposées via le formulaire web**
- 4. Pièces jointes aux contributions déposées via le formulaire web**
- 5. Délibérations des collectivités reçues**

ANNEXE 1

CONTRIBUTIONS DÉPOSÉES VIA LE REGISTRE - VILLE D'ANGOULÊME

DATE

Questions / Remarques

(facultatif = votre adresse mail pour être informé de la mise en ligne du bilan)

25/04/2023

rdmmoncla@gmail.com

Comment se fait-il que ce projet est uniquement présenté sous son aspect industriel et on est la partie sanitaire ?
La pollution générée pour toute l'agglomération n'est aucunement évaluée (dioxine, métaux lourds ...) il y a plus de 200 polluants émis et seuls une 20aine auraient des filtres partiels - et le CO₂ émis ?

La cartouche avancée par Calitou de Charente Nature est une plaisanterie de mauvais goût car cette association regroupe plusieurs dizaines milliers d'autres de Calitou. Sommes nous si bêtes ?
La vocation de la Charente est-elle de trouver les déchets des autres départements ? Sur une extension, meurt énorme de l'ultra-rapide projet implique plein Ouest par rapport à l'aggle et donc toutes les émanations toxiques sont sous les vents dominants. Encore augmentation du trafic I.L. (plusieurs milliers par an) avec en corollaire la pollution supplémentaire qui va avec (CO₂, NOx, particules fines, bruit).

La Santé des habitants est gravement mise en cause pour qu'on nous, 40 ans. Les élus sont irresponsables. On n'implante pas un énorme incinérateur au milieu des habitants. Rappelons que dès 2028 les incinérateurs seront taxés.

Si ce projet devait aboutir nous savons nous en souvenir lors des élections municipales.

25/04/2023

Je vous salue très cordialement que vous prenez en compte les problèmes de vie des habitants de la zone. Je refuse ce projet et je vous demande de bien vouloir en prendre compte.

Je refuse aux enfants de jouer. Votre agent a plus d'importance ? Je refuse.

Mme EICHELRENNER, Nadine
20 rue de Bellepauze
16730 Fleac

26/04/23

Comment se fait-il que ce projet soit
élaboré sans que tout argument ait été
mis au courant véritablement? Comment
et pourquoi tout est fait pour que tout
un chacun ait beaucoup de difficultés pour
enfin pouvoir dire son mécontentement.
Savez-vous du Laiton et vos confiances
de Calixton que vous voulez installer
cet incinérateur à 2500m d'un
collège? Et vos enfants où en faites-
vous!!! Vous devez oublier les lois
qui sont faites pour réguler les déchets
puisque vous décidez de dépenser des
MILLIONS pour ne vous affairer
pas. Et que faites-vous des Camions
qui vous feront circuler sur la RN10
et tout autour sur des routes et
des endroits nouvellement refaits
ou à faire. Avec quel argent?
Et avec quelle pollution?
N'avez-vous pas de conscience?
Et si certains maires joignent
vous soutiendront nous saurons pour
pouvoir voter la prochaine fois. Je
ne suis pas NUPES mais ils
ont RAISON

placedalbon@gmail.com

26/04/23

Pourquoi remplacer une pollution de la terre³ par la pollution de l'air? Quel est l'avantage?
Bientôt, les incinérateurs paieront une taxe sur le CO₂ comme toute industrie, taxe qui sera reportée sur l'utilisateur. Quel est l'objectif économique?

Les lobbyistes des centrales d'incinération ont-ils la main sur Calatom et la maire d'Angoulême? On se le demande.

Alors je dis non...

Non à plus de CO₂, non à la pollution...
il est déjà trop tard pour arrêter le réchauffement climatique alors n'en rajoutons pas.

Patricia DUTERGUE. Fleac.

Un projet incohérent...

Une politique volontariste de réduction des déchets se met en place sur le plan national et local, La Charente est plutôt bonne élève et produit moins de déchets qu'ailleurs, Le sac noir est appelé à disparaître, Angoulême essaie de se donner une image valorisante pour attirer habitants et touristes...

Et que propose Calitom dans le silence de la plupart des élus :

Un projet surdimensionné destiné à brûler le double des déchets charentais : on ira chercher ceux du Libournais et du Jonzacais, bien contents de s'en débarrasser, Un coût de plus de 110 millions d'euros ! Des milliers de camions vont circuler jour et nuit sur la RN10 et la rue de Basseau, Un bâtiment en tôle de 35 m de haut en bord de Charente au pont de Basseau : Quelle image d'Angoulême pour les touristes de la coulée verte, de la flow-vélo et des pénichettes !

ET SURTOUT LA POLLUTION :

Les incinérateurs polluent car les filtres n'arrêtent pas toutes les émanations : dioxine (près d'Evry les œufs sont contaminés), près d'Halluin les cancers se multiplient, CO2... Or le CO2 (plus les camions) est la principale source de réchauffement climatique dit le GIEC, **Et les vents dominants d'ouest pousseront les émanations toxiques vers l'agglomération...** Sur le site de la SNPE, après la peste, le choléra.

Il faut réindustrialiser : c'est la doxa en vogue parmi les décideurs

On nous dit que l'incinérateur produira de l'énergie... Mais pas d'usines proches pour l'utiliser : la papeterie est passée de 1500 salariés à quelques dizaines, l'hôpital n'en veut pas, Rousselot est loin et le transport est très coûteux...

En résumé un projet surdimensionné, incohérent, à contrecourant, mal placé, dangereux et dispendieux. La responsabilité des élus risque d'être lourde.

J. Noël Paquier, Fléac
jnpaquier@swart.com

5

LE PROJET DE MEGA INCINERATEUR sur le site de la poudrerie

Le lancement de l'étude de faisabilité est totalement prématuré :

Sur le site de la poudrerie, un autre projet d'importance (l'implantation d'un centre d'intervention incendie) pourrait voir le jour avant l'été ; et je souhaite ardemment qu'ANGOULEME soit choisi pour cette implantation et, dans ce cas il y aurait incompatibilité de cohabitation

Par rapport au méga incinérateur :

1 – le dimensionnement de cette structure est disproportionné par rapport aux besoins du territoire .

2 – son projet d'implantation ne pouvait être plus ma choisi

3 – Ce serait un énorme perturbateur du milieu aquatique de proximité

4 – le risque sanitaire et environnemental est très important

1 – Plus une structure est grosse, plus elle est polluante : la rentabilité économique ne peut être le critère dominant . Pourquoi aller chercher les déchets en Saintonge et en Gironde . La taxation d'ETAT à l'enfouissement va être suivie très rapidement par une taxation à l'incinération

2 – L'implantation dans une vallée (presque au niveau 0) dans un courant de vent dominant qui propulsera les fumées vers le plateau d'ANGOULEME, et en premier lieu sur le lycée GUEZ DE BALZAC .

3 – Pour « désacidifier » les fumées d'un incinérateur, il faut de l'eau, et beaucoup d'eau (pour faire un lait de chaux) : 500 litres d'eau pour 1000 kg de déchets incinérés . La rivière Charente va être très perturbée . Même si les eaux sont traitées avant d'être rejetées, elles reviennent à la rivière à une température plus élevée .

4 – le risque sanitaire et environnemental existe de fait : aucune fumée d'incinérateur n'est complètement neutre. L'habitat social de proximité ne bénéficiera d'aucuns avantages (puisqu'il est question de fournir de la chaleur pour des sites industriels) mais pas pour les bâtiments collectifs . Par contre ils subiront tous les inconvénients : nuisance sonore, pollution thermique de l'air, ballet incessant de camions ;

Michel RIVET

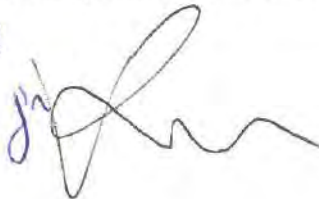
111 Rue de la porte du château

16430 CHAMPNIERS

Simple citoyen, membre du Conseil de
développement du GA, membre de Charente Nature, Membre du COCIP de Fléac

LE TRAVAIL TOUS

rivet.michel@orange.fr



le 28/04/2023.

6

le risque sanitaire existe !... A la longue, les rejets toxiques seraient préjudiciables à la santé des habitants.

Les filtres n'arrêteraient pas tous les rejets produits par un incinérateur d'ordures ménagères.

L'emplacement prévu, par la construction de cette usine, expose la population d'Angoulême placée sous le vent dominant

Ali - RAYMOND.

le 28/04/23 à 11h

Projet complétement basé sur un projet industriel avec de grosses fautes -

- quid des vents dominants ?
- des questions sanitaires ?
- de la transformation de la chaleur en énergie ?

- des questions financières
- des rejets diacoume, métaux lourds et autres... les filtres de suffisent pas.

- du mandat future des déchets
le projet présenté est complètement incohérent.

- il semblerait qu'il y est un problème de décision incohérente mais est-ce que la solution passe par un incinérateur hors normes et déjà dépassé.

- A votre disposition pour en discuter.

luc — ⇒ plaudalbor@taforce.net

J.ligonat@orange.fr

NON ! Nous ne voulons pas de votre incinérateur ! Les nuisances et dangers en sont tellement nombreux que les scientifiques sont unanimes à condamner l'incinération des déchets. Des cancérologues aux endocrinologues en passant par les pédiatres, tous savent les dangers que représentent ces incinérateurs pour la santé de nos enfants. Vouloir en installer un dans une zone où les écoles sont nombreuses relèverait du crime contre l'humanité. En avez-vous conscience ? Avez-vous conscience que dans la même zone se trouve la Coulée Verte, récemment aménagée à grand renfort de deniers ? Avez-vous conscience que l'emplacement de la poudrerie vient d'être dépollué, là encore avec monnaies sonnantes et trébuchantes ? Allons-nous remplacer cette pollution par une autre, tout aussi terrible quoique différente ? Ce que nous voulons, c'est que les pouvoirs publics prennent enfin en compte la **SURPRODUCTION** totalement inutile des déchets, s'engagent dans une politique de réduction drastique, notamment en direction des industries qui les multiplient de façon scandaleuse et en toute impunité. Nous n'ignorons pas que dans l'état actuel de la science aucun plastique n'est recyclable. Les brûler serait un moyen odieux de faire disparaître un problème qui nous concerne tous. Petite question, au moment où tout un chacun nous invite à réduire la consommation d'énergie, quel serait le coût ^{économique} ~~environnemental~~ ~~écologique~~ de votre projet ? Quelles seraient les conséquences, en matière de consommation d'électricité pour les charentais ? Demanderait-on, une fois encore, aux personnes âgées et fragiles de réduire leur chauffage ? **NON** mille fois **NON**.

Janine Ligonat 43 allée des tilleuls 16710 Saint Yrieix

Je soussigné Les FORREST PASCAL
 demeurant au 9, allée des Villards
 17110 St Pierre sur Charente (Bordure de
 Charente) m'oppose à la construction
 d'un incinerateur sur le site de l'ancienne
 pondrière en raison (en raison) de son
 fort impact environnemental ~~pour~~ les
 raisons suivantes.

- Au coeur de la plus grande et grosse
 concentration humaine du département,
- au bord des rives du Fleuve Charente,
 et de la coulée verte
- Proximité du Parc de Frégenneuil
- Au coeur d'un site de maraîchage
 et jardins ouvriers etc -

Cette liste n'est pas exhaustive

Siegelé le 9 Mai 2023



NB : Nous allons au devant d'un
 désastre sanitaire qui pour l'heure
 répond uniquement à la demande
 industrielle sans prise en compte
 de l'environnement.

Le 9 mai 2023 : dulamy.justine@gmail.com

8


Je suis contre ce projet qui aura des conséquences désastreuses pour Angoulême et ses alentours : en terme d'environnement, de qualité de vie mais aussi de risque sanitaire. Installer un incinérateur si près des habitations va conduire nécessairement à une détérioration de la qualité de l'air, mais aussi de la faune et de la flore qui entourent cette zone. Voir une cheminée culminer si haut va faire disparaître tous les biens se situant dans le secteur, va détruire le paysage, plutôt vent qui domine. Cela conduira à faire fuir les habitants actuels mais aussi les futurs habitants susceptibles de s'installer par ici.

Nous sommes dans une logique de réduction des déchets passant dans la poubelle noire, ce qui va à l'inverse d'une nécessité de construire un espace de destruction de ceux-ci. Plutôt que de construire cet ensemble, continuons plutôt dans la réduction de la production des déchets. Le mieux c'est le déchet qu'on ne produit pas, ainsi ^{il faudrait} que Calitoni continue dans la prévention, ^{et} non pas dans le traitement des déchets déjà produits. On nous dit de réduire la consommation d'énergie pour la planète alors pourquoi aller vers ce projet qui vante la production d'énergie ? Il ne s'agit là que de remplacer une pollution des sols par une pollution de l'air mais au passage on aura fragilisé toute une zone par les désagréments que cela va occasionner. Enfin, on nous parle du coût des opérations prévues mais pense-t-on au coût de réalisation de ce projet ? La sobriété énergétique est de rigueur mais la sobriété économique doit l'être également au regard du contexte actuel.

Quel intérêt aujourd'hui de construire
un mega incinérateur sur le site de
la SNPE (ou ailleurs!!) alors que
la tendance est à la réduction des déchets
par obligation, sans parler du transport
de course-ci.

Nous savons déjà que certains incinérateurs
vont fermer ou être réduits. Les mega-
incinérateurs présentent des PROBLEMES SANITAIRES
certains.

Il est donc urgent d'attendre et surtout
de faire des analyses techniques et
budgétaires approfondies, sur les réels
besoins de notre région.

 T. PRANDI
6 Rue des Vignes Jaunes
16730 FLEAC.

L

Je suis résolument contre l'incinérateur géant sur l'ancien site de la poudrerie .

- en raison d'un risque de pollution très important : métaux lourds particules fines etc...
- 120000 tonnes de déchets ménagers à brûler par an au milieu des maisons !!!
- des milliers de camions jour et nuit donc une pollution sonore très importante toujours au milieu des habitations !!!
- de très nombreux accès à venir en secteur habité (au préjudice de qui ?) et le prix énorme de ces routes à payer par les contribuables !!!
- il faut aussi tenir compte du risque accidentogène en raison des milliers de camions qui vont circuler jour et nuit par forte pluie ou très mauvaise visibilité par obligation du traitement des ordures ménagères !!!!!

Daniel LAMBERT
 8 rue des Vignes Jeunes
 16730 FLÉAC



De Y. Delhomme à M. Marolle - et les habitants
habitant de Thiac habitant de Champus habitant à l'étranger

Objet: Réorganisation site SNPE/Biosca.

1) déchets:
à ne pas produire ~~produire~~ déchets non recyclables
↳ les familles: acceptation de tri (donc attendus)
↳ faire visiter ATRON: seule entreprise s'est impliquée pour la détection de son déchets.

2) Incineration la fin des solutions:
↳ impossible de stopper à 100% les émissions
↳ PFAS dans les non défectes (projet de loi de la direction de l'énergie)
↳ rapport du CISE du 5/11/11
↳ assez d'incinérateurs, finis les financements de plants éternels

3) Valorisation UVE?
↳ l'État a sa propre énergie!
↳ l'industrialisation = purification (central hydro...)
↳ l'industrialisation = purification (géothermie...)
↳ Jerezac: l'ont la géothermie, on veut pas leurs déchets.

4) Implantation sur SNPE
↳ historique: nov. 96. Pres. Jospin (même incinérateur refusé par Croix-Verte et le préfet)
↳ au centre de l'aglo: 60000 hab.
↳ méandre de la Charente encadré
↳ entre les 2 balcons du SD: Plateaux d'Angoulême et de Beau
↳ sur la coulée verte et zone naturelle 2000
↳ accès RN10: urbain, congestionnée, accidentogène

⑤ Unanimite! c'est faux vous mentez!
- non me non de la municipalite de FLEURY
- non Charente Nature
- non Sporton Angeleim

Donc c'est **non** a cette infamie!
C. ELHOUFF medecin anesthesiologue
le 09/05/2023 D. L. d'Angeleim.
~~Elhouff~~

Je suis hostile à ce projet pour 3 motifs :

- Pour des raisons de santé et autres désagréments.
- Le site se prête mal à l'installation d'un incinérateur de grande capacité.
- Pour raison personnelle, il est projeté devant chez moi.

La santé

Cet incinérateur va transformer en gaz et en particules fines la plus grande partie de ce qui va l'alimenter. Certes des systèmes de filtres existent, aucun n'est parfait. Je doute énormément de la sincérité des résultats qui nous seront communiqués. Curieusement les sondes ATMO ne surveillent pas bien les polluants émis par les incinérateurs et sont placées bien loin de la source polluante. Quant aux contrôles effectués par un prestataire à la demande d'un opérateur, nous savons tous que les résultats peuvent être maquillés (l'obligation de bon résultats entraîne parfois des dérives). Ma santé, et celle des habitants de Grand Angoulême, va gravement être impactée. Cette activité va générer du bruit et des odeurs désagréables mêmes avec les astuces techniques pour les réduire.

Le site

Depuis une quinzaine d'années j'observe cette vallée de Charente. Je peux donc prédire l'impact de l'incinérateur sur la zone. Autour de l'incinérateur, on devrait entendre les bruits sur 1.5 km, la pollution atmosphérique s'étendre sur au moins 5km. En résumé, la topographie va favoriser une diffusion sonore et une pollution atmosphérique selon un ovoïde de 4/10 km axé sur le lit de la Charente. Pendant les absences de vent et la nuit la pollution va impacter une bonne partie de la population de l'agglomération d'Angoulême. Mes observations et prévisions sont grossières, je n'ai pas la compétence, je suis convaincu qu'un personnel qualifié peut affiner mes prévisions.

En lisant le dossier Calitom et je le dis tranquillement, j'ai l'impression de l'on ne s'intéresse qu'à l'aspect industriel. Calitom ne s'intéresse pas à la santé des angoumoisins.

Je trouve surprenant que l'on projette un incinérateur sur la commune la plus densément peuplée en Charente.

Je trouve surprenant que la santé des angoumoisins indiffère nos élus.

Aspect personnel

Je suis convaincu que 100% de ceux qui soutiennent ce projet seraient contre s'ils habitaient, comme moi, sur la ligne de crête à Fléac (si par hasard un élu prétend le contraire je l'invite à me rencontrer je lui raconterai...)

En même temps en 2029, lors de la mise service projetée de cet incinérateur, je ne serai probablement plus de ce monde, il n'aura plus d'impact sur ma santé.

J'appelle cependant nos décideurs à bien réfléchir : cet incinérateur c'est 40 années de pollutions et de nuisances dans cette belle vallée de Charente. La ré-industrialisation de la Charente, même si l'on produit de l'électricité, mérite mieux que de brûler les déchets de la Gironde et de la Saintonge (en France on ferme les centrales à charbon car polluantes. Nos déchets, dans leur combustion, sont encore plus polluants que le charbon)

Ma demande

Je souhaite, compte tenu de la spécificité de la topographie du lieu d'implantation de l'incinérateur, qu'une étude de santé soit menée.

Angoulême le 10 mai 2023

Lucien Colou



10/05/2023

Permettez moi en tant que simple citoyen,
Mère de 3 enfants d'émettre des doutes sur ce
Mega projet & de ressentir une grande tristesse
au regard de sa localisation. Nous avons déjà un
futur incertain à offrir aux futures ~~prochaines~~ générations,
pouvons nous leur laisser un peu d'espoir...
La mairie d'Angoulême nous explique l'importance
de l'existence des pommiers verts, visiblement pas
si important dans ce cas là...

Une dernière chose : cette concertation est bien peu
communiquée, bien pratique pour la suite du
projet mais surtout bien inquiétant sur les pratiques
des industries, sur au greenwashing

Merci

Helène Esnault

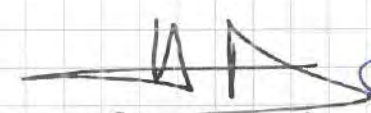
helene.esnault@yaho.fr

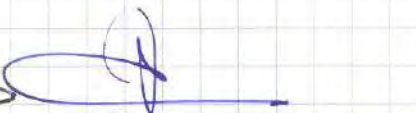
le 10 Mai 2023

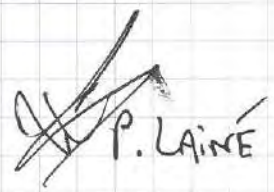
de conseil municipal de Fléac s'est réuni ce jour, après de longues contributions à la consultation engagée par CALISTO dans le cadre de projet de création d'un site de valorisation énergétique sur le site de la SNPE.

Nous nous sommes permis de faire connaissance de l'ensemble de vos arguments résultés des données déposées ce jour dans le registre des questions et remarques.

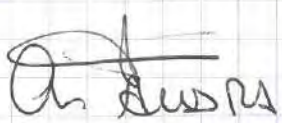
Nous demandons que la procédure d'application soit réexaminée, en consultation, des élus locaux, en Charente-Maritime afin de satisfaire les besoins d'efficacité des déchets résiduels, de production d'énergie et de protection de l'environnement naturel & localité.

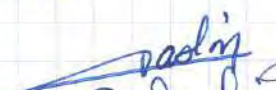

Hélène GIGNOT

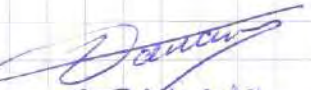

Christine CHAUVEAU



P. LAINÉ


Valérie DESACQ

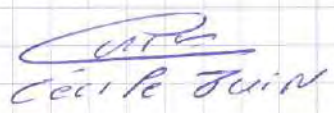

An DUSSAN



C. DASTIN


J. DAVIAUX

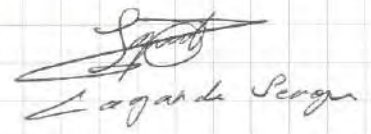

Marie BALDEYOSA

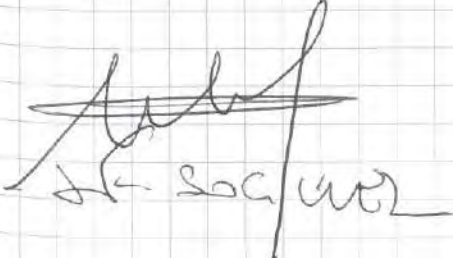

Ph. MORIN

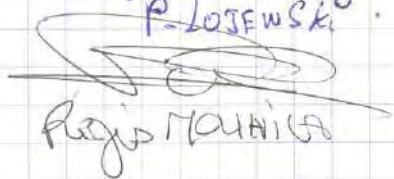

Cécile JUIN


Ch. RANIBOUSSON


P. LOJENSKI


Logane SCOGAN


St. SOUFLET


Régis MAHAICA

le 12 mai 2023

13

Par sa situation géographique en bord d'agglomération et du fleuve Charente, l'incinérateur aurait des ~~des~~ impacts négatifs dans nos vies :

- Impact visuel d'une usine avec une cheminée de 40 m de haut avec fumée
- Emissions de substances potentiellement toxiques dans l'air, et mise en danger de la santé des habitants et baisse de la qualité de l'air
- Circulation accrue de poids lourds et par conséquent hausse du niveau de bruit et dégradation des routes permettant l'accès au site
- Baisse de la valeur des propriétés situées à proximité

Céline Savary
Rue du Bois Peronnier
Saint - Michel

- Si la nécessité du traitement des déchets est incontournable, elle ne doit pas avoir pour conséquence les inconvénients et impacts liés au projet Calitem : nuisances diverses, trafic routier accru, etc...
D'autre part, il faut impérativement définir au préalable le projet de vie/activités du site de l'ex-poudrière.
C'est donc d'abord ce chantier urbain qui il faut entreprendre avant toute décision, qu'elle soit d'ordre industriel, commerciale, environnementale, éducative ou autre.

Bernard HORREAU
39 chemin du halage
16000 ANGOULÈME

- Je suis contre la construction de cet incinérateur, d'accord avec tous les arguments exposés dans ces pages. Une réflexion globale et concertée en vue de la réduction des déchets à la source me paraît plus judicieuse = prendre le problème à la racine.
- MR Ménerger
Allée des Tilleuls
ST Yrieix

le 12 mai 2023

Madame madame, je comprends que la solution
de tickets est importante et la d'offrir en 14 jours est difficile
je comprends que de discuter avec vous maintenant -
mais ce que je compte, ce sont de discuter avec vous de cette
façon, dans une lettre qui n'est pas écrite sur papier
ou sur une présentation en format (est-ce possible, mais en
grande partie possible).

Je parle aussi du coût de l'envoi de tickets pour un
grand événement dont vos affirmations sur le coût
de payer (selon la population avec des tickets
d'achat).

De l'impact pour cette partie de l'événement, la RN la
est déjà remplie de tickets, bon sur le côté file.

Comment dire, c'est une belle chance, le long de la
charade (et pourtant si un jour le charade est)

Je pense que la charade n'est pas possible pour tout
de gens qui devraient visiter de grandes villes.

Travaux, calme et beaux - la charade est un
un de lieux attirant pour elle, sur le devant
d'aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle si une solution pour
des enfants, petits enfants et amis de l'événement.

De plus, la majorité des gens sont intéressés de
votre projet, ne sont pas au courant - Il n'est
pas de la part de décision prise à certains bureaux

Merci. Nicole Girard

Nh!

Concertation publique

Le 15/05/23

Projet surdimensionné avec un coût pharaonique dans un pays dont les structures actuelles sont suffisantes, au regard de la diminution attendue et programmée des déchets destinés à ce genre de site.

Projet placé sur un site juste et surtout incomplètement dépollué, initialement destiné à être un poumon vert de l'agglomération. Site, inondable vu la proximité de la Charente et des épisodes de crue, maintenant imprévisibles compte tenu des incertitudes météorologiques.

Projet placé à proximité immédiate des habitations qui va entraîner une noria de camions sur des routes inadaptées, imposant d'adapter le réseau routier dont le coût viendra s'ajouter aux impôts locaux de la population.

Projet installé dans la vallée de la Charente où les fumées pourront allégrement stagner et être ainsi mieux canalisées vers les poumons des habitants de l'agglomération.

Expérience de certaines UVE déjà installées qui répondent soi disant aux normes avec des rejets énormes de CO₂, et un cocktail de polluants très chargé: dioxyde de soufre (SO₂), monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote (NOx), ammoniac (NH₃) ... et d'autres dont on ne connaît pas les conséquences lorsqu'ils sont associés.

(Les élus jouent aux apprentis sorciers avec la santé de la population dont ils ne semblent pas se soucier.)

Rejets de CO₂ incompatibles avec les objectifs de réduction des émissions liés au réchauffement climatique. (GIEC)

Le tout placé à proximité immédiate des habitations, du CHU, des écoles maternelles et élémentaires des communes de Saint Yrieix, Fléac, Saint Michel, Angoulême.

Projet de réindustrialisation du site hasardeux et très hypothétique...

Absence de concertation préalable des habitants.

Didier Bélair
3 rue de la fontaine 16730 Fléac.



Projet démesuré !

Et en plus, pourquoi incinérer à Angoulême les déchets du Libournais et du Saintongeais ?
Il y a déjà **assez d'incinérateurs dans notre région !**

Si c'est mieux que d'enfouir les déchets, **le choix de ce site pose problème** : vallée de la Charente (Natura 2000), stagnation de l'air, proximité d'un tissu urbain dense !
Quand est-il de la pollution et de la stabilité des sols de l'ancienne poudrerie ?
Ce site ne devait-il pas devenir « le poumon vert d'Angoulême » après dépollution ?
Et l'heure est plutôt à la réduction des déchets...

Les habitants ont **peur** quand on voit qu'il ne faut pas consommer les œufs de poules élevées dans la région parisienne (dioxine et autres polluants), que le nombre de cancer est exorbitant !

Tout est aux normes, comme d'autres UVE envahis de poussières toxiques, de l'amiante qui ne posait pas de problème à l'époque. De quoi s'inquiéter pour notre santé, celles des enfants, des personnes âgées .. !

Angoulême veut à tout prix réindustrialiser mais à quel prix ?
Son attractivité va beaucoup en pâtir alors que c'est une ville qui attire les Bordelais par exemple. Jouer la carte de la ville classée au patrimoine culturel de l'UNESCO a sans doute plus d'avenir. Des projets autour de l'image, de la bande dessinée avaient été évoqués (fusée Tintin par exemple sur ce site).

Si le maire de Champniers croit en un super UVE, qu'il l'**installe** sur ses terres, par exemple non loin de la zone commerciale ! Il y a sans doute de la place **pour** un beau site industriel bien polluant !

Véronique Hernandez

Habitante de Brénat, commune de Fléac .

Déjà impactée par les lignes à haute tension, la LGV à 6 **ra de hauteur**, la **déviatio**n de la N.141 qui frôle le Hameau. Donc, déjà inquiète !



15/05/2023

Un projet mal placé et coûteux -

L'hôpital de Grace s'est retiré du projet -

Un impact environnemental important est en jeu - la charente n'est pas un département peubelle.

Pourquoi ne pas choisir des lieux désaffectés comme des carrières ou autre lieu qui n'ont pas d'habitations -

De plus, ce projet va amener plus de circulation de poids lourds polluants, et attirer d'autres installations néfastes également. On nous oblige à ne plus utiliser nos véhicules personnels mais on est prêt à développer un déploiement de camions -

Pourquoi ne pas utiliser la voie ferrée??

Ce projet est contradictoire avec le développement écologique mis en place -

(Poumons verts, vélo, économie d'eau etc...)



**Contribution du conseil municipal de Fléac
à la concertation préalable engagée par CALITOM
dans le cadre du projet de création
d'une unité de valorisation énergétique
sur le site de la SNPE**

(Dossier remis en mairie d'Angoulême le 10 Mai 2023)

*Var enregistré au dépôt des questions & réponses
le 10 Mai 2023.*

A l'instar de sa motion votée à l'unanimité le 7 novembre 2022 (1), le conseil municipal de la commune de Fléac a souhaité déposer une contribution à la concertation préalable engagée par CALITOM sur l'étude de création d'une unité de valorisation énergétique (UVE), envisagée sur le site de l'ancienne poudrerie (SNPE).

Nous ne sommes pas spécialistes du sujet, mais nous nous sommes documentés, pour tenter de comprendre les enjeux et la logique d'un tel projet sur notre territoire.

C'est pourquoi, d'une part, nous souhaitons tout d'abord nous exprimer sur la méthode employée par CALITOM, que nous qualifions de brutale, et renouvelons nos questionnements quant à la pertinence d'implantation d'une unité de cette ampleur en Charente, ne sachant pas à ce stade, si elle se justifie stratégiquement parlant, ne connaissant pas quel impact elle aurait sur notre territoire, sur la population, et sur l'environnement, et n'ayant à ce jour aucune assurance sur la stabilité du modèle économique sur lequel elle se base.

1. Contexte et méthodologie appliquée

Le projet d'implantation a été annoncé lors du bureau communautaire de GrandAngoulême le 20 octobre 2022, en questions diverses, en fin de séance, quelques jours avant le vote de l'étude en comité syndical de CALITOM, sans aucune information préalable auprès des communes environnantes. Seule la ville d'Angoulême avait eu accès au projet. De même, les élus de GrandAngoulême n'ont pas été consultés sur ce projet d'ampleur, alors qu'il aurait été intéressant de pouvoir tenir un débat, comme dans les autres EPCI charentais d'ailleurs, sur ce sujet d'intérêt communautaire, mais aussi départemental.

Avant d'effectuer un tel choix, il aurait réellement été opportun de consulter les communes limitrophes d'avoir une meilleure connaissance de l'histoire liant le territoire à un passé de 200 ans avec la poudrerie, dont les anciens parlent encore très souvent, en se remémorant les conditions difficiles dans lesquelles ils travaillaient, mais aussi les explosions, les émissions de gaz toxiques, la pollution, les accidents. Le territoire mériterait maintenant un temps de répit, sans une industrialisation lourde du site, vers laquelle on s'acheminerait inexorablement avec une telle unité.

A Vannes, un projet identique était en gestation, les élus, après avoir été consultés, ont décidé de prendre le temps, et de lancer une étude globale à l'échelle de leur territoire pour bien en mesurer l'impact, pour pouvoir s'assurer de la bonne stratégie à adopter sur le traitement de leurs déchets (2). L'exemple de Sainte Sève ne nous rassure guère sur la pertinence des choix adoptés précédemment, compte-tenu de la fermeture anticipée du site.

À Vannes, le Sysem a mis en suspens le projet d'incinérateur de déchets, mercredi soir. Le syndicat de traitement des déchets lance une grande étude sur la production des déchets, et des capacités de retraitement avant de se prononcer. L'incinérateur, incinéré ? Ralenti, en tout cas. Mercredi soir 12 avril, le Syndicat de traitement des déchets du Sud-Est Morbihan (Sysem), qui traite les déchets collectés par GMVa (Golfe du Morbihan Vannes agglomération), Arc Sud Bretagne et Questembert communauté, a décidé de subordonner le projet d'incinérateur (Unité de valorisation énergétique), à une étude de quantification des déchets des ménages et des besoins de retraitement en 2030-2035. « Quand il y a des engagements financiers aussi importants (l'incinérateur coûterait 85 M €, NDLR) et des différences d'appréciation, il faut tout remettre à plat », souligne Patrice Le Penhuizic, élu de Questembert communauté, qui siège au comité syndical du Sysem. En jeu : la capacité à réduire la production de déchets, et à muscler le réemploi, les deux voies tracées par la Région et par l'ADEME pour éviter plus d'enfouissements et plus d'incinération. Certains élus y croient, d'autres, comme le président du Sysem, sont nettement plus circonspects.
(Le Télégramme, 13 avril 2023)

Ensuite, nous nous étonnons de ce choix qui fait fi des conclusions du grand débat public organisé fin 2015 par CALITOM, dont le document de synthèse publié en 2017 « l'avenir des déchets en Charente » avait conduit à la fermeture de l'incinérateur de La Couronne (3).

Le 10 juin 2017, les acteurs locaux et citoyens participant au Débat Public ont décidé, après l'examen de toutes les études réalisées jusqu'à aujourd'hui par Calitom et GrandAngoulême, de ne pas construire de nouvelle installation de traitement sur le département. Il a été estimé qu'en l'état actuel des solutions techniques, de la réglementation et de la fiscalité, les collectivités ne devaient pas prendre de risques financiers, sociaux et environnementaux mais agir à la source afin de réduire au maximum le volume des déchets. Le scénario retenu conserve donc le stockage des déchets, avec pour le cas de l'enfouissement à Ste-Sévère une stabilisation préalable permettant d'extraire la part valorisable. L'incinérateur de La Couronne sera définitivement fermé au 31 décembre 2018.

(Extrait de la synthèse « l'avenir des déchets en Charente », CALITOM, 2017)

Ce projet balaie aussi d'un revers de manche le scénario imaginé par la SNPE en 2015 (4), ainsi que l'étude urbaine portée par la ville d'Angoulême et GrandAngoulême, menée avec 8 bureaux d'étude, et présentée en 2020, dont le fondement du projet était « la mise en valeur de la Charente ». Un consensus se dégagait alors autour d'une offre d'habitat, d'activités économiques (technopôle mécatronique, parc photovoltaïque) dans un cadre de verdure (le « poumon vert »). Force est de constater que nous sommes loin de ce qui nous avait été présenté initialement, et qui avait reçu un accueil favorable de la population lors des réunions publiques de présentation. Cette étude préconisait aussi, au vu du coût important de dépollution financé par l'Etat, de limiter les investissements publics sur ce site. On en est bien loin. (5)

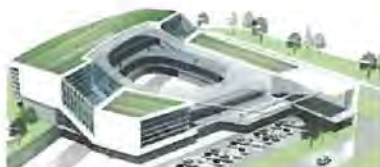
UN AVENIR A INVENTER POUR 2020

Se promener en bord de Charente avec un nouveau panorama sur Fléac...



Travailler dans l'usine du futur...

et habiter le Bois des Darnes



Bois des Darnes (modèle de travail personnel de l'architecte M. MENOZET - Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux)

22

■ Réhabilitation du site SNPE. Document SNPE. 2015

2. Des questions sur la stratégie retenue

Le comité économique et social européen (CESE) affirmait en 2017 qu'il fallait que les Etats se libèrent de l'incinération au profit d'autres solutions. (6)

1.7. Le fait que certains États membres disposent à ce jour d'un grand nombre d'incinérateurs n'est pas cohérent avec l'ambition portée par les objectifs de recyclage plus élevés proposés dans le plan d'action en faveur de l'économie circulaire (3). Le défi consiste à faire en sorte que ces États membres accomplissent leur transition en se libérant de leur dépendance à l'égard de l'incinération au profit d'une gamme de solutions variées en matière de gestion des déchets, grâce à une action combinant des instruments d'incitation et de dissuasion tels que : — l'instauration de taxes, — la suppression progressive des dispositifs d'aide, — l'introduction d'un moratoire sur la construction de nouvelles installations et le déclassement des installations plus anciennes.

3.2. Il est important de noter que la valorisation énergétique des déchets n'est pas toujours une solution conforme aux ambitions ou aux principes de l'économie circulaire. Par exemple, l'incinération de déchets qui auraient pu être préparés pour une réutilisation ou recyclés n'est pas le meilleur choix du point de vue de l'utilisation efficace des ressources ou de l'utilisation optimale des matières premières. De la même façon, le fait de transporter des déchets sur de longues distances à un coût énergétique élevé pour obtenir des rendements énergétiques comparativement faibles à travers un processus de valorisation énergétique des déchets se traduirait par un coût énergétique net et une incidence climatique subséquente. Il existe d'autres exemples.

(Avis du Comité économique et social européen sur la « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — Le rôle de la valorisation énergétique des déchets dans l'économie circulaire », 13 octobre 2017)

Un avis de l'ADEME de la même année émet des réserves similaires et préconise l'amélioration des rendements des incinérateurs actuels. (7)

L'avis de l'ADEME montre que les projections nationales tablent sur une capacité constante du parc d'incinération (soit 126 unités représentant 15 Mt de capacité annuelle) et qu'il existe un important gisement d'amélioration des rendements énergétiques d'ici 2025.

...

Dans ce cadre, l'ADEME recommande aux collectivités maîtres d'ouvrage d'engager des études et discussions avec les collectivités voisines et leurs prestataires afin d'utiliser au mieux les capacités existantes en mutualisant leurs besoins, dans un contexte où les exigences environnementales autour des unités d'incinération vont se renforcer ces 4 prochaines années. Cela peut conduire à réduire la part des déchets d'activités économiques non triés entrant dans ces installations et améliorer la valorisation de la chaleur produite.

(Avis de l'ADEME : quel avenir pour le traitement des ordures ménagères résiduelles ? 13 avril 2017)

Ensuite, dans cette continuité, le plan européen en faveur de l'économie circulaire, de réduction des déchets, et de leur meilleur réemploi, prônant l'éco-conception, aura forcément un impact sur la production de déchets, puisque le plus en amont possible de nos process de production, il faudra privilégier le réemploi (8) Cette approche se trouve d'ailleurs déclinée dans le plan national de gestion des déchets (PNGD) 2021-2027.

En février 2021, le Parlement a adopté une résolution sur le nouveau plan d'action pour l'économie circulaire, nécessitant des mesures additionnelles pour atteindre une économie neutre en carbone, durable, non toxique et entièrement circulaire d'ici 2050. Celles-ci incluent des règles plus strictes sur le recyclage et des objectifs contraignants d'ici 2030 pour l'utilisation des matières premières et l'empreinte de consommation.

(Comment parvenir à une économie circulaire d'ici 2050 ? Parlement Européen)

Le bilan de la production de déchets en France publié par le Ministère du développement durable en novembre 2022 mentionne un taux de recyclage des plastiques de 18 %, bien en deçà des objectifs de la loi de transition énergétique qui

viser les 100 % de recyclage en 2025. (9) Aujourd'hui, on peut penser que ces plastiques présents très probablement dans nos poubelles noires, ne s'y trouveront plus, ce qui impactera les quantités de déchets attendues pour « nourrir » l'incinérateur. Nous savons aussi qu'aujourd'hui il reste de bonnes marges de manœuvre sur nos poubelles noires puisqu'elles contiennent encore beaucoup de matières recyclables par négligence ou méconnaissance des consignes de tri. De même, cette loi, sans soutenir expressément l'incinération, prévoit qu'il faut « assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles ». (10)

Au final, quelles seront réellement les quantités d'ordures ménagères résiduelles qu'il restera à incinérer ? Seront-elles bien suffisantes pour faire fonctionner l'incinérateur ?

3. Capacité de l'incinérateur

Le projet indique une capacité de traitement de 120 000 tonnes de déchets ultimes par an. Cette capacité correspond aux déchets du SMICVAL du libournais (pas de solutions dans la région de Bordeaux située à 40 km contre 110 km pour Angoulême ?), de la communauté de commune de Haute Saintonge, et de l'ensemble des déchets de la Charente traités par Calitom.

Aujourd'hui, on dénombre en France 126 incinérateurs de déchets, l'un des chiffres les plus importants d'Europe. Cet équipement important est déjà a priori suffisamment dimensionné pour notre territoire, surtout si l'on améliore la capacité énergétique de certaines installations.

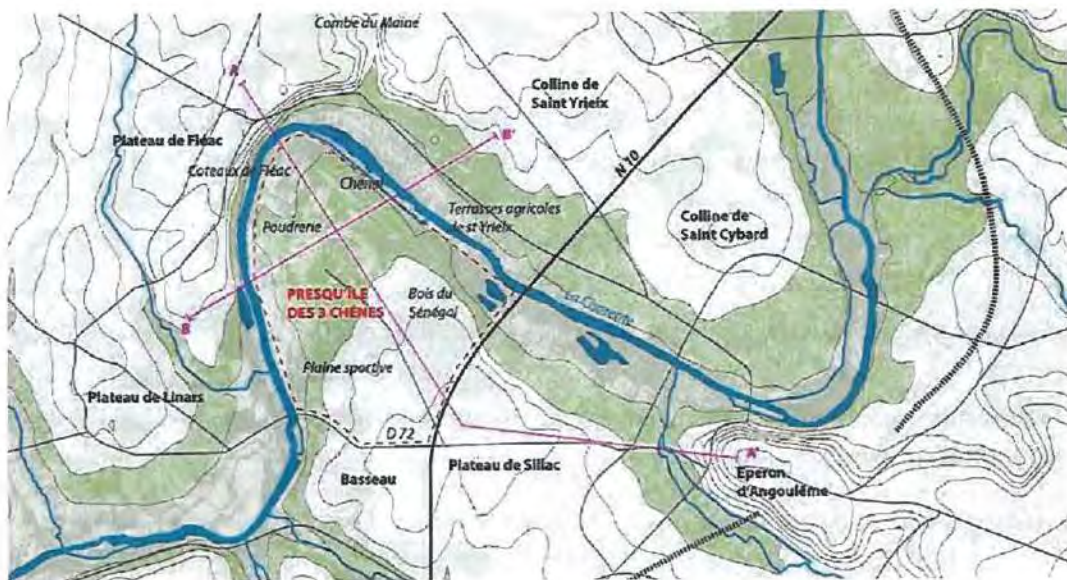
D'autre part, outre les points énoncés précédemment dans la section « stratégie », après les tests effectués par Calitom sur quelques communes consistant à utiliser des sacs à ordures transparents afin de pouvoir contrôler leur contenu, il s'est avéré que la quantité de déchets produites était en baisse de 40%. Compte tenu de cette expérience, de la baisse générale de la production de déchets par habitants ainsi que de la diminution (d'après les statistiques) de la population, l'incinérateur va très vite se trouver surdimensionné. Le processus de ce type de technologie ne permet pas fonctionner à charge réduite, il faudrait l'alimenter avec du combustible (gaz, hydrocarbures, bois, ...) ou aller encore plus loin chercher d'autres ordures.

4. Les questions liées à l'implantation sur ce site

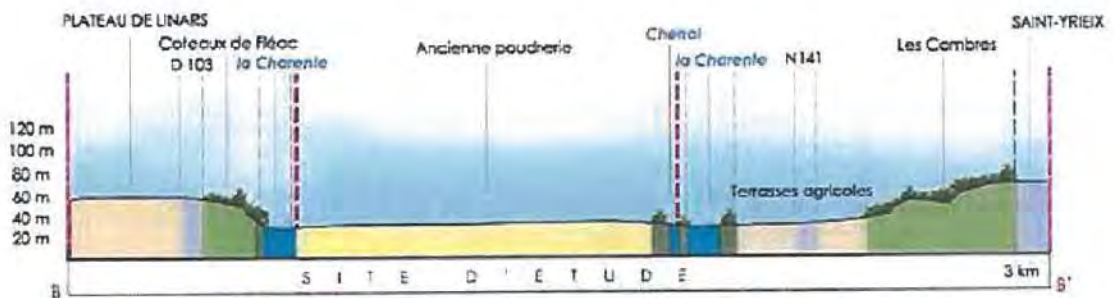
2.1 Situation géographique

Comme le montrent les cartes et plans ci-dessous, l'impact sur la population est important (étude réalisée par le géographe *Gilles Bernard*) (11), lorsque l'on observe la configuration du site, et les vents dominants.

« La vallée de la Charente, enclavée en collines et plateaux est souvent un lieu de stagnation des brumes et autres fumées », comme l'attestent ces plans et photos prises du coteau fléacois.



Extrait de l'étude réalisée par le géographe Gilles Bernard



Extrait de La poudrière Les 3 chênes - Diagnostic, invariants et scénarii - COPIL 1/10/2020

L'installation de l'incinérateur impactera surtout l'ouest de l'agglomération. Les nuisances vont se répandre et s'infiltrer à l'intérieur de la zone urbaine, exposée aux vents d'ouest – sud-ouest à la belle saison, l'inverse en hiver.

- Dans le premier cercle de 3 km résident plus de 30 000 habitants. Plusieurs zones industrielles : Euratlantic, les Agriers..., des dizaines de groupes scolaires de Fléac, St-Michel, de St-Yrieix, de l'Épineuil et des Planes, les espaces

densément peuplés de Basseau, La Grande Garenne, Sillac comprenant de 500 à 1 000 hab/km² et plusieurs collèges et lycées vont être exposés.

- Au-delà de 3 km, la densité ne faiblit pas au contraire. Les masses d'air s'engouffrent par la vallée de la Charente au pied du plateau. La densité du peuplement se renforce à St-Cybard, sur le plateau du centre-ville, Ma Campagne, Le Gond Pontouvre ; les lycées du centre-ville - 2 000 élèves - sont frappés de plein fouet. A plus de 100 m d'altitude, l'air deviendra très chargé, peu respirable à la hauteur de l'échappement des fumées des cheminées de l'incinérateur.»



■ Extrait de l'étude réalisée par le géographe Gilles Bernard

2.2 Les émissions

Les polluants émis par les UVE sont nombreux, alors qu'il n'en est testé qu'une dizaine en sortie de cheminée.

Voici quelques polluants qui peuvent être émis par un nouvel incinérateur de déchets, même avec des filtres installés :

- Particules (PM) - petites particules de poussière, de saleté et de suie qui peuvent être inhalées dans les poumons, causant des problèmes respiratoires.
- Oxydes d'azote (NOx) - groupe de gaz qui contribuent à la formation de smog et de pluies acides et peuvent également causer des problèmes respiratoires.
- Dioxyde de soufre (SO₂) - gaz qui contribue aux pluies acides et peut également causer des problèmes respiratoires.
- Monoxyde de carbone (CO) - gaz toxique qui peut causer des maux de tête, des étourdissements, des nausées, voire la mort en milieu clos.

- Métaux lourds (comme le mercure, le plomb et le cadmium) - substances toxiques qui peuvent causer de graves problèmes de santé, y compris des dommages au système nerveux, aux reins et au foie.
- Dioxines et furanes - produits chimiques hautement toxiques qui peuvent causer le cancer, des problèmes de reproduction et de développement, et des dommages au système immunitaire.
- Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) - produits chimiques toxiques qui peuvent causer le cancer et d'autres problèmes de santé.
- Composés organiques volatils (COV) - groupe de substances chimiques qui peuvent contribuer à la formation d'ozone troposphérique et de smog et causer des problèmes respiratoires

Il est à noter que les polluants exacts émis par un incinérateur dépendent du type de déchets brûlés, de l'efficacité des filtres et d'autres facteurs tels que des produits dérivés non répertoriés ou à venir.

Comment donc avoir l'assurance que ces rejets ne sont pas nocifs pour la santé, notamment lorsqu'ils se recombinent avec d'autres polluants, même à faible dose (effet cocktail) ?

Quid des PFAS dont le récent rapport gouvernemental publié en avril 2023 ne nous rassure pas ?

Surtout, difficile de ne pas se poser de question sur le traitement thermique des déchets et des fumées qu'il génère. « Certains résultats indiquent qu'une température de 900° serait suffisante pour détruire les molécules de PFAS mais d'autres sources font état de la nécessité d'une température supérieure (1300 à 1400°C) », rapporte l'étude. Sans précision sur les durées d'exposition à ces températures. Ennuyeux. La réglementation impose aux incinérateurs en activité d'atteindre 850 degrés... pendant quelques secondes seulement. « Des retombées ont été constatées sur les sols voisins d'incinérateur », soulignent d'ailleurs les rapporteurs.
(Polluants éternels - plusieurs services publics locaux sont impactés, la gazette des communes, avril 2023)

Les incertitudes de mesures risquent aussi d'augmenter, en lien avec la révision de la directive européenne relative aux émissions industrielles, appelée plus communément directive IED. (12)

Quid du vieillissement de l'usine, formatée pour plusieurs dizaines d'années, dont on sait que le poids des années peut avoir un impact sur son empreinte écologique, comme on peut le voir actuellement sur les incinérateurs les plus anciens à l'image de celui de Strasbourg ? (13)

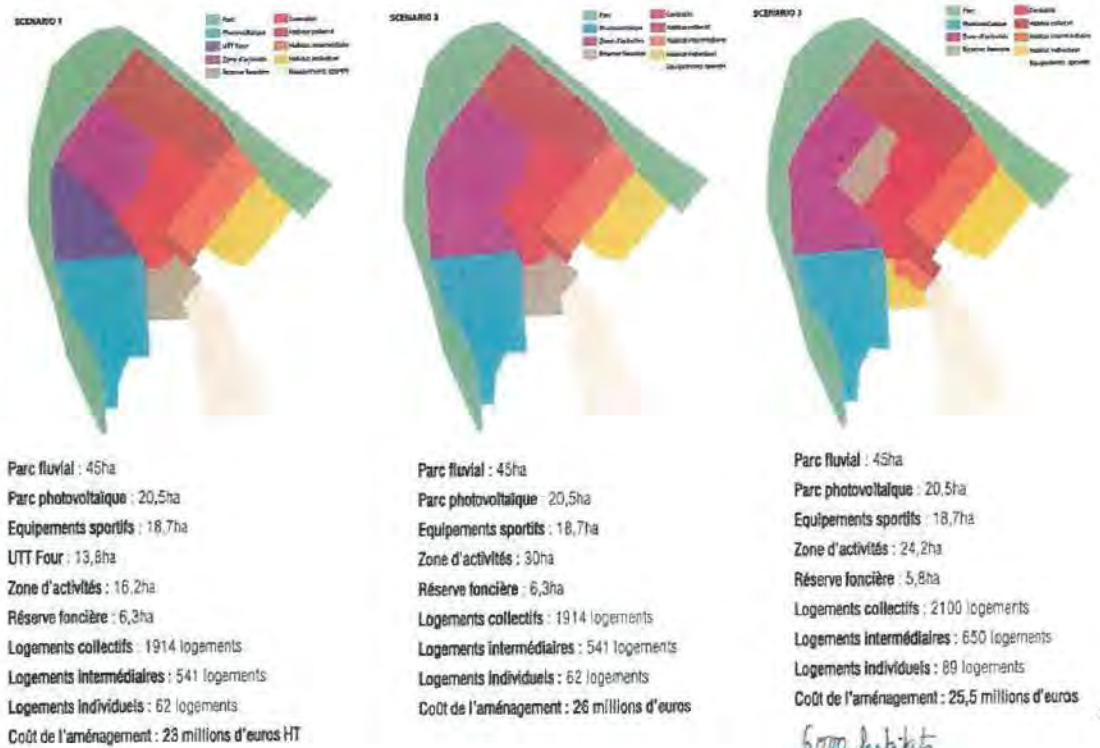
De plus quelles seront les émissions de CO2 de cette usine ? En sachant qu'à partir de 2024, il faudra les déclarer, les vérifier, et qu'elles devront ensuite être incluses dans système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) en 2028. (14)

Les pays de l'UE doivent mesurer, déclarer et vérifier les émissions des installations d'incinération des déchets municipaux à partir de 2024. D'ici au 31 janvier 2026, la Commission présentera un rapport visant à inclure ces installations dans le SCEQE à partir de 2028, avec une possibilité de dérogation jusqu'en 2030 au plus tard.
(Changement climatique : Accord sur un système d'échange de quotas d'émission plus ambitieux (SCEQE). Parlement Européen 18 décembre 2022)

2.3 Pollution du sol

Les fondations du bâtiment seraient dans une zone instable et potentiellement dangereuse (ancien secteur de fabrication de l'ypérite et de la nitrocellulose incomplètement et superficiellement dépollué), un espace pour lequel il nous a toujours été mentionné par l'ancien directeur du site que seuls des panneaux photovoltaïques, pourraient y être posés, afin de minimiser les risques, comme cela était d'ailleurs envisagé dans les trois scénarii développés dans l'étude urbaine restituée en 2020. (5)

Analyse comparative des scénarios



■ La poudrerie Les 3 chênes – Diagnostics, invariants et scénarii

2.4 Réseau routier

Il est aujourd'hui totalement inadapté à un trafic de 12 000 mouvements par jour pour alimenter l'incinérateur. Il faut également noter que l'implantation de cet incinérateur pourrait entraîner l'arrivée d'autres implantations industrielles « lourdes », ce qui semble inadapté dans une zone uniquement résidentielle. La tendance serait plutôt d'installer les zones industrielles hors des agglomérations et le long des infrastructures existantes. L'étude urbaine présentée fin 2020 respectait l'environnement immédiat.

2.5 Sites potentiellement consommateurs d'énergie « vapeur » listés par Calitom (éloignement modéré du site de la SNPE)

Les principaux clients ciblés sont la papeterie THIOULET (St Michel), le fabricant de gélatine et de collagène ROUSSELOT (Angoulême) et l'hôpital de Girac (Angoulême).

L'hôpital a clairement indiqué qu'il n'était pas intéressé par la vapeur. La Société ROUSSELOT serait intéressée, bien qu'elle fasse aujourd'hui déjà de la cogénération. La Société THIOLLET est également intéressée mais il s'agit d'une petite structure de moins de 60 salariés dont les effectifs décroissent très régulièrement.

Ces deux consommateurs suffiraient-ils à eux seuls à justifier une telle installation ?

2.6 Projet en contradiction avec la politique d'attrait touristique des bords de Charente

Selon la première étude urbaine, le site de la poudrerie devait être considéré comme le « poumon vert » de l'agglomération d'Angoulême, à proximité de zones Natura 2000 et ZNIEFF, laissant largement la place à la biodiversité, et aux espaces naturels, aujourd'hui réinvestis par la faune et la flore.

Quelle image donnerons-nous ainsi aux nombreux promeneurs de la flow vélo, du fleuve Charente ou du coteau fléacois ?

5. Un modèle économique encore à démontrer

Lorsqu'on ajoute les coûts de la dépollution, les coûts de construction, y compris ceux liés aux infrastructures routières, incluant les réseaux (à notre avis sous-dimensionnés), on est loin de la préconisation de l'étude urbaine qui stipulait de limiter les investissements publics sur le site. (5)

Sommes-nous sûrs aujourd'hui des mécanismes mis en œuvre sur les taxes liées aux déchets ? Et au coût de vente de l'énergie produite ? Des tentatives de révisions à la baisse ont d'ores et déjà été effectuées par le gouvernement, jusqu'ici sans succès. Mais jusqu'à quand ? (15)

Nous sommes clairement dans le cas où cette usine, gérée par un délégataire, devra être rentable coûte que coûte, ce qui conduirait inexorablement à rechercher des déchets pour qu'elle soit bénéficiaire, et risquerait d'infléchir les politiques volontaristes de réduction des déchets à l'échelle des territoires concernés.

6. Conclusion

L'incinération des ordures ménagères serait peut-être la « moins mauvaise » solution par rapport à l'enfouissement des déchets, qu'il faut stopper bien sûr, si l'on poursuit parallèlement une prévention active en matière de déchets. Dans cet esprit, la municipalité de Fléac adhère aux conclusions apportées par Charente Nature sur le dossier (16) et à l'argumentaire présenté par ZeroWaste (17).

La construction d'une UVE, si elle doit absolument se faire, doit être mesurée, et implantée dans une zone non habitée le long d'un axe routier ou ferroviaire central par rapport aux producteurs de déchets.

La technologie présentée à Troyes est certes maîtrisée (18), cette UVE est implantée dans une zone industrielle à proximité immédiate des consommateurs de chaleur, ce qui n'a

rien à voir avec le projet envisagé sur le site de la SNPE où il faudra aller loin pour acheminer la vapeur.

Compte-tenu des éléments exposés, la municipalité déplore de voir que les études et concertations menées antérieurement, auprès de la population notamment, ont été ignorées par CALITOM dans sa pré-étude d'implantation.

Les questions soulevées dans ce dossier sont aussi celles des populations qui connaissent bien leur environnement géographique, mais aussi l'Histoire de leur territoire, et pour lesquelles nous demandons à être entendus à ce sujet.

C'est pourquoi, les élus du conseil municipal de FLEAC demandent une nouvelle fois à ce que la pré-étude d'implantation soit réexaminée, en concertation, dans l'agglomération, en Charente ou ailleurs, afin de satisfaire les besoins d'incinération des déchets résiduels, de production d'énergie et de protection de l'environnement naturel et habité.

Références bibliographiques

- (1) Motion de la Commune de FLEAC en CHARENTE - Etude d'unité de valorisation énergétique (UVE) projetée par CALITOM sur le site de l'ancienne poudrerie (SNPE) 7 novembre 2022
- (2) Projet d'incinérateur de déchets à Vannes : « Il faut tout remettre à plat » - Un nouvel incinérateur dans le pays de Vannes ? (letelegramme.fr) 13/04/2023
- (3) 2017-campagne_pub_cloture-cahier.pdf (calitom.com) 2017
- (4) La réhabilitation du site SNPE 2015
- (5) La poudrerie Les 3 chênes - Diagnostic, invariants et scénarii - COPIL 1^{er} octobre 2020
- (6) Avis du Comité économique et social européen sur la « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — Le rôle de la valorisation énergétique des déchets dans l'économie circulaire » (europa.eu) 2017
- (7) Avis ADEME Traitement des ordures ménagères résiduelles (ademe.fr) Avril 2017
- (8) Comment parvenir à une économie circulaire d'ici 2050 ? Parlement européen (europa.eu) Janvier 2021
Des règles renforcées en matière de consommation et de recyclage | Actualité | Parlement européen (europa.eu)
- (9) Bilan 2020 de la production de déchets en France (developpement-durable.gouv.fr) Novembre 2022
- (10) Section 1 : Dispositions générales (Articles L541-1 à L541-8) - Légifrance (legifrance.gouv.fr) Août 2021
- (11) Etude géographique « un incinérateur sur le site de la poudrerie – Gilles Bernard
- (12) Bref incinération. AMORCE Mai 2019
- (13) L'incinérateur de Strasbourg sous haute surveillance (franceinfo.fr) Janvier 2023
- (14) Accord sur un système d'échange de quotas d'émission plus ambitieux. Parlement européen (europa.eu) Décembre 2022
- (15) Un amendement du projet de loi de finance embrase la filière de valorisation énergétique (usinenouvelle.com) Novembre 2022
- (16) UVE Calitom Positionnement de Charente Nature Avril 2023
- (17) Zoom sur l'UVE. ZéroWaste Avril 2023
- (18) Compte-rendu de la visite des élus de Fléac à l'UVE de Troyes Janvier 2023

ANNEXE 1

Motion de la Commune de FLEAC

Etude d'unité de valorisation énergétique
(UVE) projetée par CALITOM sur le site de
l'ancienne poudrerie (SNPE)

Motion de la Commune de FLEAC en CHARENTE – Etude d'unité de valorisation énergétique (UVE) projetée par CALITOM sur le site de l'ancienne poudrerie (SNPE)

Rapporteur - H. GINGAST

Le conseil municipal de la commune de FLEAC, exprime sa vive inquiétude et son indignation à propos de l'étude d'unité de valorisation énergétique (UVE), projetée par CALITOM sur le site de l'ancienne poudrerie (SNPE), n'ayant aucune assurance à ce stade de l'impact qu'elle aurait sur sa population, son territoire et son environnement.

Les élus du conseil municipal, dont la Commune accueille déjà la station d'épuration des Murailles, l'une des principales de Charente, et un vaste champ photovoltaïque, sont sensibles à la production des énergies nouvelles et bien conscients des enjeux majeurs liés au nécessaire traitement des déchets ménagers résiduels, alternative à l'enfouissement imposée par la loi et par la préservation indispensable de la planète. Ils rappellent à ce titre qu'un « bon » déchet est un déchet qu'on ne produit pas, les efforts de la collectivité doivent être poursuivis en ce sens.

Toutefois, les élus de Fléac protestent à la fois sur la méthode et sur le fond de ce projet d'étude.

Sur la méthode :

- Si une pré-étude au sein de Calitom a été menée sur les options de traitement des déchets résiduels, et sur l'opportunité d'une UVE, en aucun cas la Commune de Fléac, directement riveraine du site, n'a été consultée pendant la phase de pré-étude des sites d'implantation pressentis,
- La représentante de la Commune de Fléac au sein de Calitom a bien voté CONTRE ce projet d'implantation, ce qui dément l'unanimité prétendue dans la Charente Libre.

Sur le fond :

- Cette UVE devrait incinérer les déchets résiduels collectés par 3 syndicats mixtes de traitement (CALITOM pour la Charente, SMICVAL pour l'agglomération de Libourne, Haute Saintonge pour l'agglomération de Saintes) qui totalisent 640 000 personnes et produiront 120 000 tonnes de déchets résiduels en 2030. Cela nous questionne sur l'empreinte écologique et sur les émissions de carbone d'un tel dispositif.

L'implantation d'une telle usine sur un site urbain, encaissée dans la vallée de la Charente, aux confins de 4 Communes (Angoulême, Fléac, Saint Michel, Saint Yrieix) impacterait la population proche avec des risques de nuisances visuelles, sonores, olfactives, voire sanitaires.

L'environnement du fleuve Charente, sa biodiversité fragile et la proximité d'une zone Natura 2000 font l'objet depuis plusieurs années d'une protection particulière qui demande à être renforcée plutôt que menacée.

Le coteau de Fléac, son patrimoine architectural, la coulée verte, la flow-vélo, la base nautique, sont aujourd'hui des facteurs clés du tourisme départemental qui méritent d'être non seulement préservés, mais développés.

Le réseau routier local qui dessert le site, les quartiers ouest d'Angoulême et Fléac, est de nature urbaine et n'est pas dimensionné pour supporter les très nombreux camions qui devraient alimenter une usine de telle ampleur.

L'histoire de la poudrerie à Angoulême, puis de sa dépollution, est ancrée dans la mémoire collective, souvent douloureusement, mais aussi parce qu'elle a permis de faire vivre des générations de familles de Fléac et de quartiers limitrophes, qu'il convient de respecter et de ménager.

Une installation d'une telle nature serait une porte ouverte sur une nouvelle industrialisation lourde du site, en totale contradiction avec l'esprit de l'étude urbaine de la poudrerie menée par la Commune d'Angoulême. Quid du « poumon vert » mentionné dans cette étude urbaine, sur « une coulée verte, dont la mise en valeur de ce patrimoine est le résultat d'un projet entre différents partenaires, qui a vu le jour pour offrir, à proximité du centre urbain, une zone verte préservée et agréable. Dans sa traversée de l'Agglomération, la Coulée Verte relie les sites historiques, naturels et économiques. Le promeneur peut tout à loisir découvrir cette diversité d'événements et de lieux. » (extrait du site internet de GrandAngoulême)

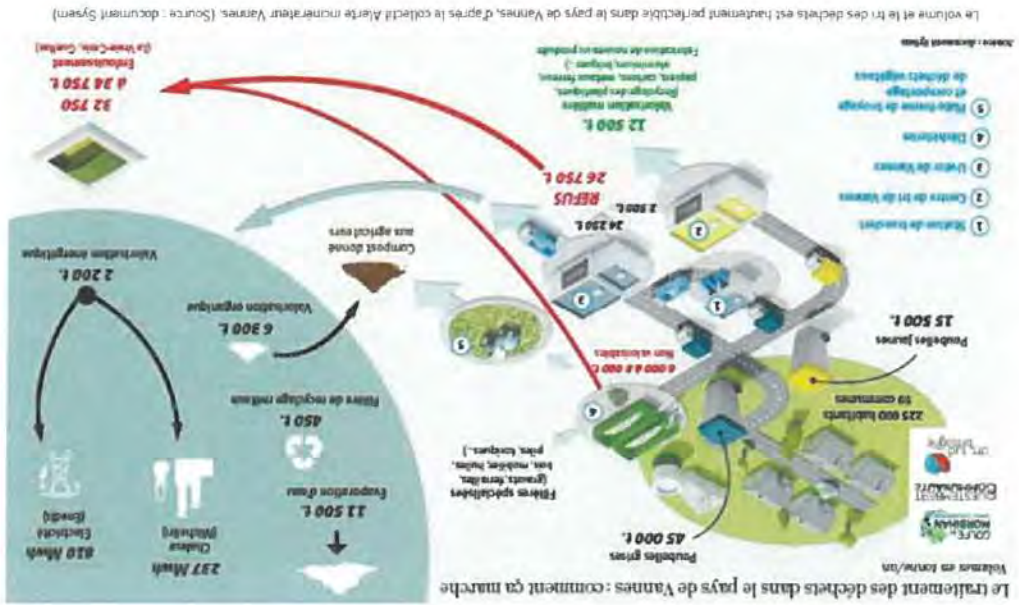
C'est pourquoi, les élus du conseil municipal de FLEAC demandent à ce que la pré-étude d'implantation soit réexaminée, en concertation, dans l'agglomération, en Charente ou ailleurs, afin de satisfaire les besoins d'incinération des déchets résiduels, de production d'énergie et de protection de l'environnement naturel et habité.

ANNEXE 2

Article du journal Le Télégramme du 13 avril
2023
sur le projet d'UVE à Vannes

Projet d'incinérateur de déchets à Vannes : « Il faut tout remettre à plat »

Caroline Lefrançois le 13 avril 2023 à 21h00



À Vannes, le System a mis en suspens le projet d'incinérateur de déchets, mer-credi soir. Le syndicat de traitement des déchets lance une grande étude sur la production des déchets, et des capacités de retraitement avant de se prononcer.

L'incinérateur, incinère ? Ralentit, en tout cas. Mercredi soir 12 avril, le Syndicat de traitement des déchets du Sud-Est Morbihan (System), qui traite les déchets collectés par GMVA (Golfe du Morbihan Vannes agglomération), Arc Sud Bretagne et Questembert communauté, a décidé de subordonner le projet d'incinérateur (Unité de valorisation énergétique), à une étude de quantification des déchets des ménages et des besoins de retraitement en 2030-2035. « Quand il y a des engagements financiers aussi importants (l'incinérateur coûterait 85 M €, NDLR) et des différences d'appréciation, il faut tout remettre à plat », souligne Patrice Le Penhutz, élu de Questembert communauté, qui siège au comité syndical du System. En jeu : la capacité à réduire la production de déchets, et à miser le réemploi, les deux voies tracées par la Région et par l'Ademe pour éviter plus d'enfouissements et plus d'incinération. Certains élus y croient, d'autres, comme le président du System, sont nettement plus circonspects.

Le risque d'un ogre trop gourmand

« Le déchet est très fluctuant, avec des réductions potentielles, la recherche de matières recyclables pour les emballages, les particuliers de plus en plus sensibilisés, on ne sait pas où on sera dans 5 à 10 ans », contextualise Bruno Le Borgne, premier vice-président du bureau syndical du System, et président d'Arc Sud Bretagne. D'où cette étude, pour éviter de construire un outil « qui ne sera plus forcément adapté aux besoins. La matière pour l'UVE, c'est le plastique. Et tout est fait, théoriquement, pour que la production de plastique diminue. Il faudrait alors mettre du fuel ou du gaz pour faire tourner l'UVE, ce ne serait pas très logique » - car l'incinérateur est appelé à fournir le futur réseau de chaleur de la ville de Vannes. L'étude devra aussi faire le point sur les priorités des communautés voisines. « Il y a une difficulté, c'est que si on veut éliminer

ANNEXE 3

Débat public déchets Charente
L'avenir des déchets en Charente

**DÉBAT PUBLIC
DÉCHETS CHARENTE**

debatpublic-dechets16.fr

L'avenir des déchets en Charente

Après 18 mois de réflexion avec les acteurs locaux des déchets et une quarantaine de citoyens actifs, Calitom et GrandAngoulême restituent le travail accompli et présentent les orientations à venir en matière de prévention et de traitement des déchets.

calitom
service public des déchets

**Grand
Angoulême**

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Construire ensemble la gestion des déchets

Le conditionnement et la programmation des actions de gestion des déchets non dangereux, notamment ménagers et assimilés, sont régies par des plans territoriaux qui s'imposent comme l'axe de route aux collectivités locales.

Le plan dresse un état de la production de déchets, établit des objectifs de prévention, fixe les compétences et besoins en équipements de traitement pour le territoire.

Malgré en 2002, le plan départemental de gestion des déchets de la Charente est arrivé à son terme en 2012 et n'a plus été renouvelé par le Conseil départemental, cette compétence étant désormais nationale.

Calonn et Grand-Angoulême se sont rapprochées pour conduire plusieurs études techniques et ont décidé d'engager un processus de concertation avec les Charentais afin d'activer les décisions qu'elles allaient avoir à prendre en matière de traitement des déchets d'ici 2025 et d'élaborer le futur plan régional.

Les élus de Calonn et de Grand-Angoulême ont consacré une

toute décision relative à l'organisation future de la gestion des déchets devant être précédée d'une concertation avec les acteurs locaux et les citoyens, comme cela est fait pour tout grand projet.

Ainsi été lancé en fin d'année 2012 le Débat Public qui vient de s'achever en juin avec la formulation d'une série de recommandations faites aux maires de Calonn et Grand-Angoulême.

Calendrier

Le Débat Public a été officiellement ouvert le 20 novembre 2015 à l'occasion d'une 1^{ère} réunion publique organisée avec la participation d'experts nationaux des déchets : France Nature Environnement, Zéro waste, Amorce et la FNADE. Au total, 18 réunions de travail se sont tenues jusqu'en juin 2017.

Vidéos sur Youtube (Débat Public Déchets 16).

Des acteurs locaux

En Charente, de nombreuses associations et institutions œuvrent tous les jours dans le domaine des déchets : initiatives de réduction, accompagnement des entreprises, sensibilisation des publics, défense des riverains... Les représentants de ces structures ont été invités dès le début de la démarche à constituer le groupe des acteurs locaux.

Étaient associés : les Chambres des métiers, de Commerce et d'Industrie, d'Agriculture de la Charente, UFC Que Choisir, UDAF, CLCV, le Conseil de Développement d'Angoulême, Charente Nature, association du Mas, association Stop-Nuisances, association St-Michel Environnement, AIRE, ADEVAC, Alpe 16, AIDERCE, ADEM, association de l'Antenne Nature Loisirs & Patrimoine, les Fédérations de pêche et des chasseurs de Charente, les Jardiniers Charentais, Cyclofficine...

...et des citoyens

Cinquante charentais, hommes, femmes, de tout âge et horizon se sont également mobilisés au démarrage du Débat Public afin de participer à cette réflexion et exprimer l'opinion des charentais face aux choix à faire. Des visites de sites et temps d'information leur ont permis de rejoindre le groupe des acteurs locaux sur les dernières réunions et ainsi de prendre part aux recommandations finales.

La question des déchets résiduels



En revanche, les tonnages s'amplifient en déchèterie grâce à l'effort de tri accru des charentais et au développement des filières de valorisation. Désormais, les déchèteries sont devenues la première filière de collecte des charentais avant même les sacs noirs.

De ce fait, malgré la baisse des ordures ménagères, le poids global des déchets continue d'augmenter légèrement chaque année. Notre consommation n'a donc pas changé et tend même à poursuivre sa progression.

C'est sur la base de ces données et des équipements en fonctionnement à ce jour, de leurs capacités et durées de vie que les participants au Débat Public avaient pour objectif de répondre à la question :

"À quelles conditions pourra-t-on gérer au mieux les futurs volumes résiduels de déchets ?".

En Charente, 211 000 tonnes de déchets sont produites par les ménages chaque année dont 73 000 tonnes d'ordures ménagères, 20 900 tonnes de sacs jaunes et 26 800 tonnes de tout-venant et bois apportées en déchèterie, 60% sont valorisées ou recyclées. Ceci laisse un reliquat de 100 000 tonnes de déchets résiduels n'ayant aucune autre solution que l'incinération ou le stockage.

S'ajoute également une estimation de 67 000 tonnes de déchets issues de l'activité

économique des entreprises de Charente qui partent très majoritairement vers des sites privés situés en dehors du département.

Les ordures ménagères sont prises en charge par les collectivités et acheminées soit à Valoparc, situé à Ste-Sévère dans l'ouest du département, où elles subissent un prétraitement destiné à les stabiliser avant leur enfouissement dans des casiers de stockage, soit vers l'incinérateur de La Couronne où elles sont brûlées.

Une partie des sacs noirs collectée dans le nord-est de la Charente est enfouie dans le sud de la Vienne en raison de la proximité des tournées avec une installation de stockage située au Vigeant. Le tout-venant de déchèterie est quant à lui enfouie à Ste-Sévère.

Les tendances observées ces 10 dernières années montrent un net recul des ordures ménagères qui ont diminué de 21%. Le recyclage progresse et va encore progresser grâce à l'extension des consignes de tri (pots, barquettes, films).

Données clés 2015

- 353 657 charentais
- 211 000 tonnes de déchets collectées/an en Charente
- 597 kg/hab/an de déchets
- 215 kg/hab/an de sacs noirs
- 61 kg/hab/an de sacs jaunes
- 34 kg/hab/an de verre
- 287 kg/hab/an d'apports en déchèterie

Transparence et expression de chacun

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a nommé M. Rebière, ancien préfet, garant de la concertation charentaise.

Créée en 1995 par la loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement, la CNDP est devenue avec la loi relative à la démocratie de proximité de 2002 une autorité administrative indépendante.

Elle a pour mission de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des grands projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt général d'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou

privés dès lors que le projet présente de forts enjeux socio-économiques ou des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

C'est dans ce cadre que M. Rebière est intervenu lors des différentes réunions du Débat, non pas pour se prononcer sur le fond mais pour veiller au bon déroulement du processus démocratique, assurer à tous le respect de l'information, l'expression et l'écoute de chacun.

À l'issue de la réflexion, un rapport sera rédigé par ses soins sur la qualité du débat et le respect des principes de la concertation. Il sera mis à disposition sur le site internet.



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Ce que la loi dit des déchets produits

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte est très précise quant aux objectifs que collectivités et usagers doivent atteindre à l'horizon 2020/2025.

Les déchets ménagers devront avoir trouvé des solutions de réduction permettant de diminuer la production par

habitant de 10% par rapport à 2010. Ceci correspond en Charente à une baisse de 60kg/habitant/an.

La loi de transition énergétique exige que l'ensemble du territoire français passe à l'extension des consignes de tri des emballages en plastique, ce qui est chose faite en Charente depuis 2016.

Les biodéchets (restes de repas et épluchures) ne devront plus être collectés en mélange avec les ordures ménagères dans les sacs noirs mais valorisés donc principalement compostés.

Moins de déchets enfouis. Les tonnages de déchets résiduels déposés dans les installations de stockage devront être réduits de 30% en 2020, puis de 50% en 2025 (par rapport à 2010).

La loi de transition recommande également le développement de la valorisation énergétique des déchets non-recyclables et ordonne la fin de l'incinération sans valorisation énergétique.

Ces prescriptions sont une avancée en matière de développement durable et de maîtrise de l'impact environnemental.

Elles impliquent pour la collectivité de développer des solutions adaptées aux habitants, et pour tous, une forte prise de conscience de la nécessité de changer nos habitudes de vie.

Ce nouveau cadre réglementaire a guidé les échanges du Débat Public.



Le choix technique

Le 10 juin 2017, les acteurs locaux et citoyens participant au Débat Public ont décidé, après l'examen de toutes les études réalisées jusqu'à aujourd'hui par Calitom et GrandAngoulême, de ne pas construire de nouvelle installation de traitement sur le département.

Il a été estimé qu'en l'état actuel des solutions techniques, de la réglementation et de la fiscalité, les collectivités ne devaient pas prendre de risques financiers, sociaux et environnementaux mais agir à la source afin de réduire au maximum le volume des déchets.

Le scénario retenu conserve donc le stockage des déchets, avec pour le cas de l'enfouissement à Ste-Sévère une stabilisation préalable permettant d'extraire la part valorisable.

L'incinérateur de La Couronne sera définitivement fermé au 31 décembre 2018.

Objectif visé : faire baisser les ordures ménagères de 20%



D'après l'analyse du contenu des sacs noirs, un potentiel de biodéchets (épluchures et restes de repas...) de 30kg/habitant/an en milieu rural et de 45kg/habitant/an en milieu urbain peut être extrait des ordures ménagères. La pratique du compostage doit donc progresser.

En déchèterie, il faudra réduire les tonnages de tout-venant. Pour cela, la collectivité devra convenir avec l'éco-organisme en charge de la filière meuble de généraliser la séparation des meubles sur l'ensemble des 37 sites charentais et rester en veille afin de développer toutes nouvelles filières de valorisation

qui émergeraient au cours des prochains mois ou années à venir.

Il a également été retenu le principe que la collectivité ne prendrait pas en charge les déchets privés d'activité économique autres que les déchets assimilés des artisans collectés par les services de ramassage et les apports professionnels en déchèterie qui font l'objet d'une facturation sur les sites de Calitom.

Mené à bien, l'ensemble de ces actions peut réduire de 17 100 tonnes la production de déchets résiduels à traiter par rapport à aujourd'hui.

Tenant compte de tous les éléments de contexte, les acteurs locaux et citoyens du Débat Public ont étudié le futur scénario de traitement des déchets résiduels sur la base des hypothèses suivantes.

Les choix ont été volontairement plus ambitieux que la loi de transition énergétique avec la recherche d'une baisse des sacs noirs de 20% d'ici 2025.

Au vu des résultats 2016, les nouvelles consignes de tri permettent d'escompter une baisse du poids des sacs noirs de 6kg/habitant/an.

Le déploiement d'un service de tri couvrant tous les charentais, quel que soit leur habitat sera indispensable pour atteindre les tonnages annoncés. La qualité doit, elle, viser un taux d'erreur maximum de 10%.

	Objectif pour la Charente	Tonnages totaux produits 2015	Tonnages résiduels à traiter après recyclage et valorisation 2025
Ordures ménagères	-20%	73 000 t	58 000 t
Emballages recyclables	+10%	21 000 t	2 300 à 4 500 t
Tout-venant	-20%	16 400 t	14 000 t

L'ultra-prévention pour éviter la création d'une nouvelle unité de traitement

Pour produire moins de déchets, comme l'ont recommandé les acteurs locaux et citoyens du Débat Public, notre façon d'appréhender nos besoins quotidiens et nos modes de consommation devront changer.

Souvent associée au tri, la prévention des déchets regroupe en fait l'ensemble des mesures situées avant la prise en charge des déchets par la collectivité.

Le programme de prévention aura donc pour objectif d'agir sur l'acte d'achat lui-même, de promouvoir les alternatives aux produits jetables (couches lavables, textiles réutilisables...), de réduire le gaspillage

alimentaire, de faciliter le réemploi et la réparation des objets notamment électriques et électroniques...

La sensibilisation à l'éco-consommation devra être intensifiée auprès des habitants et des actions concrètes d'accompagnement pour faciliter l'adoption d'un mode de vie plus responsable devront être mises en œuvre par la collectivité.

Ce mouvement vertueux est possible. Plusieurs collectivités en ont témoigné lors du Débat Public, notamment le Sybert de Besançon qui a obtenu grâce à son programme une baisse de 67 kg/hab/an en l'espace de 7 ans.

La tarification incitative, la réduction des fréquences de collecte et le contrôle du geste de tri ont aussi été évoqués à plusieurs reprises comme des leviers complémentaires d'action de la politique de prévention.

En parallèle, Calitom maintient sa participation aux actions militantes menées au niveau national auprès des producteurs et de la grande distribution.

Calitom labellisé Zéro Déchet Zéro Gaspillage par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et l'Ademe.



Une politique départementale

Un comité départemental de la prévention sera créé en octobre prochain afin de définir une politique commune de prévention et de réduction des déchets cohérente à l'échelle de tout le département.

Toutes les collectivités et partenaires intéressés dont surtout les associations présentes lors du Débat Public y seront représentés.

Calitom et GrandAngoulême se sont engagés à renforcer les moyens financiers alloués aux actions de prévention. Le comité servira ainsi de guichet unique aux demandes de soutiens des initiatives locales et pilotera grâce à ces fonds des actions fortes et généralisées auprès de l'ensemble des charentais.

La candidature de la Charente à l'appel à projets de l'Ademe abandonnée

CSR

Combustible Solide de Récupération

Au cours des dernières années, s'est développée l'utilisation d'un produit issu des déchets appelé Combustible Solide de Récupération.

Préparé à partir de déchets résiduels broyés desquels ont été retirés tous les éléments recyclables et valorisables, le CSR est capable de remplacer efficacement les énergies fossiles alimentant les chaufferies et fours industriels car il présente un fort pouvoir calorifique. Certains cimenteries l'ont déjà intégré à leur process.

Sa production et son utilisation font l'objet d'une norme stricte. Et, il a également l'avantage de s'inscrire dans une logique d'économie circulaire.

Cette piste de développement a été étudiée avec attention par les participants au Débat.



Afin de développer la filière de valorisation énergétique des déchets, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a lancé en 2016 un appel à projets auprès des collectivités et entreprises en vue de retenir et financer pour partie des projets d'unités de production d'énergie alimentées en CSR issu d'ordures ménagères.

Un nouvel appel à projets étant annoncé en 2017, les membres du Débat Public ont commandé à un cabinet d'étude une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser les études prospectives, techniques et financières.

Le souhait était alors de présenter la candidature de la Charente.

Le potentiel énergétique des déchets résiduels charentais a été estimé à 136 000 MWh. Un comparatif entre les rendements de la valorisation électrique et thermique a été dressé. L'entreprise locale de papeterie Thiollet était partenaire du projet. Les investissements et recettes de la vente de l'énergie avaient été chiffrés.

En avril 2017 lors de la publication du cahier des charges, l'ADEME a dévoilé des critères de sélection différents de ceux de 2016 donnant la priorité aux projets

de CSR produit à partir de déchets d'activité économique. Les dossiers présentés avec du CSR d'ordures ménagères sont classés en priorité 2 et ne doivent pas intégrer plus de 30% d'ordures ménagères.

Plusieurs autres éléments diffèrent également du premier appel à projets. Ceci ajouté à certaines réserves de l'ADEME laissent peu de chances au partenariat de la collectivité avec l'entreprise Thiollet d'être retenu.

Sans soutiens financiers, le projet demeure envisageable mais le coût d'investissement et de vente du CSR devient moins intéressant pour l'entreprise et la collectivité.

Dans ce contexte 2017, le projet de la filière CSR est fortement compromis.

Compte tenu de son intérêt et de sa capacité à limiter le recours à l'enfouissement, ce scénario a néanmoins été inscrit parmi les 6 examinés lors du débat final, avec et sans aides de l'ADEME.



Quelle suite pour l'incinérateur ?

La loi de transition énergétique n'autorise plus à compter de 2025 l'exploitation d'usines d'incinération sans valorisation énergétique, comme l'est actuellement le site de La Couronne.

Cette installation fait l'objet d'un marché d'exploitation assuré par Novergie lié par une tranche conditionnelle active jusqu'en décembre 2018.

Au-delà, un nouveau marché d'exploitation aurait été nécessaire comprenant des travaux de rénovation, d'un montant minimum d'1 million € HT. Compte-tenu de l'issue du Débat Public, la collectivité ne souhaite pas engager ces travaux. L'incinérateur cessera donc son activité fin 2018.

La situation actuelle de fonctionnement du site ne peut donc qu'être transitoire.

Fermeture 31/12/18



calitom
service public des déchets

Calitom, service public des déchets de la Charente
ZE La Braconne
19 route du Lac des Saules
16600 Mornac
N° vert : 0 800 500 429
www.calitom.com

Grand Angoulême

Grand Angoulême
25 boulevard Besson Bey
16023 Angoulême Cedex
Tel : 05 45 38 60 60
www.grandangouleme.fr

Tous les comptes rendus et diaporamas de présentation sont en ligne sur www.debatpublic-dechets16.fr

Les vidéos des interventions et échanges qui se sont tenus lors de la réunion de lancement sont disponibles sur YouTube (Débat Public Déchets 16)

6 scénarios soumis au débat final



Après avoir mis en balance toutes les technologies de traitement adaptées au contexte charentais, le Débat Public s'est focalisé sur 6 scénarios techniques, tous étant intégrés à un schéma de prévention maximal permettant de limiter le recours au traitement résiduel.

Plusieurs critères ont été jugés : le coût des différents postes d'investissements, le coût de traitement des déchets, le surcoût par rapport aux solutions de traitement actuelles, l'impact sur les emplois, l'impact routier, la production d'énergie possible, la pérennité du projet et l'autonomie de la collectivité

ainsi que le degré d'acceptabilité vis-à-vis de la population.

Certains scénarios ont été rapidement écartés. C'est le cas de l'exportation des déchets vers des unités de valorisation énergétique situées en dehors du département, le scénario le plus coûteux (+ 1 180 000 € par rapport à la situation actuelle).

Le maintien de l'usine d'incinération actuelle s'est avéré non-conforme à la réglementation et aux engagements pris par la collectivité. De plus, comparé aux autres scénarios, le coût de modernisation de l'équipement était particulièrement prohibitif.

S'agissant de la filière CSR, les entreprises Rousselot, Thiollet, Leroy-Somer, Terréal, Monier ainsi que l'hôpital de Girac ont été rencontrés et ont permis de mieux cibler le potentiel énergétique local.

Malgré cela, les critères de sélection de l'ADEME* concernant les projets de CSR d'ordures ménagères ayant évolué, l'idée de créer une unité de production à Ste-Sévère avec le soutien des aides publiques n'est plus envisageable.

Il est toutefois possible pour la collectivité de construire un tel équipement sans aides financières. Le surcoût est relatif (+ 620 000 €), la participation à la production énergétique forte, puisque la production thermique est équivalente à la consommation de 25 000 foyers. Quelques emplois peuvent être créés. La dépendance à une ou plusieurs entreprises utilisatrices du CSR a été jugée risquée pour la collectivité. Compte tenu de ses premiers atouts, cette solution a obtenu quelques avis positifs de la part des participants au Débat.

La création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique présentait le plus faible surcoût, (+ 527 000 €), la plus forte création d'emplois, la plus forte production cumulée électrique et thermique... Cependant, malgré la technologie, les différents process de valorisation qui sont intégrés à ce type d'installation et les normes pourtant strictes qui les régissent désormais, les acteurs et citoyens ont estimé le parallèle fait avec les anciennes unités d'incinération trop proche.

Au final, c'est le scénario privilégiant le stockage des déchets et la fermeture de l'usine d'incinération qui a été majoritairement retenu, le temps de la transition vers l'atteinte des objectifs de réduction des déchets. Ce choix vise à mieux responsabiliser les charentais dans leur évolution vers un mode de consommation éco-citoyen.

Du fait de la fin de l'exploitation du site de La Couronne, ce scénario dégage une moins value de 1 070 000 €. Il a été acté que cette somme serait utilisée pour mener à bien les actions de prévention et de réduction qui seront pilotées par le comité départemental de prévention et les acteurs charentais.

Toutes les estimations ont été réalisées sur la base du taux actuel de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (23€/la tonne enfouie), un taux dont l'évolution au cours des prochaines années n'est pas connue à ce jour.

* éléments de compréhension ci-dessus

Répartition des avis FAVORABLES	Premier choix	Second choix
24 acteurs et citoyens participaient à la réunion du 10 juin 2017		
Unité de production de CSR sans aides de l'Ademe*	2 avis	8 avis
Unité de production de CSR avec aides de l'Ademe*	-	-
Incinération et stockage avec stabilisation	-	-
Export en Gironde	-	-
Stockage avec stabilisation (fermeture de l'incinérateur)	22 avis	1 avis
Unité de valorisation énergétique	-	6 avis

ANNEXE 4

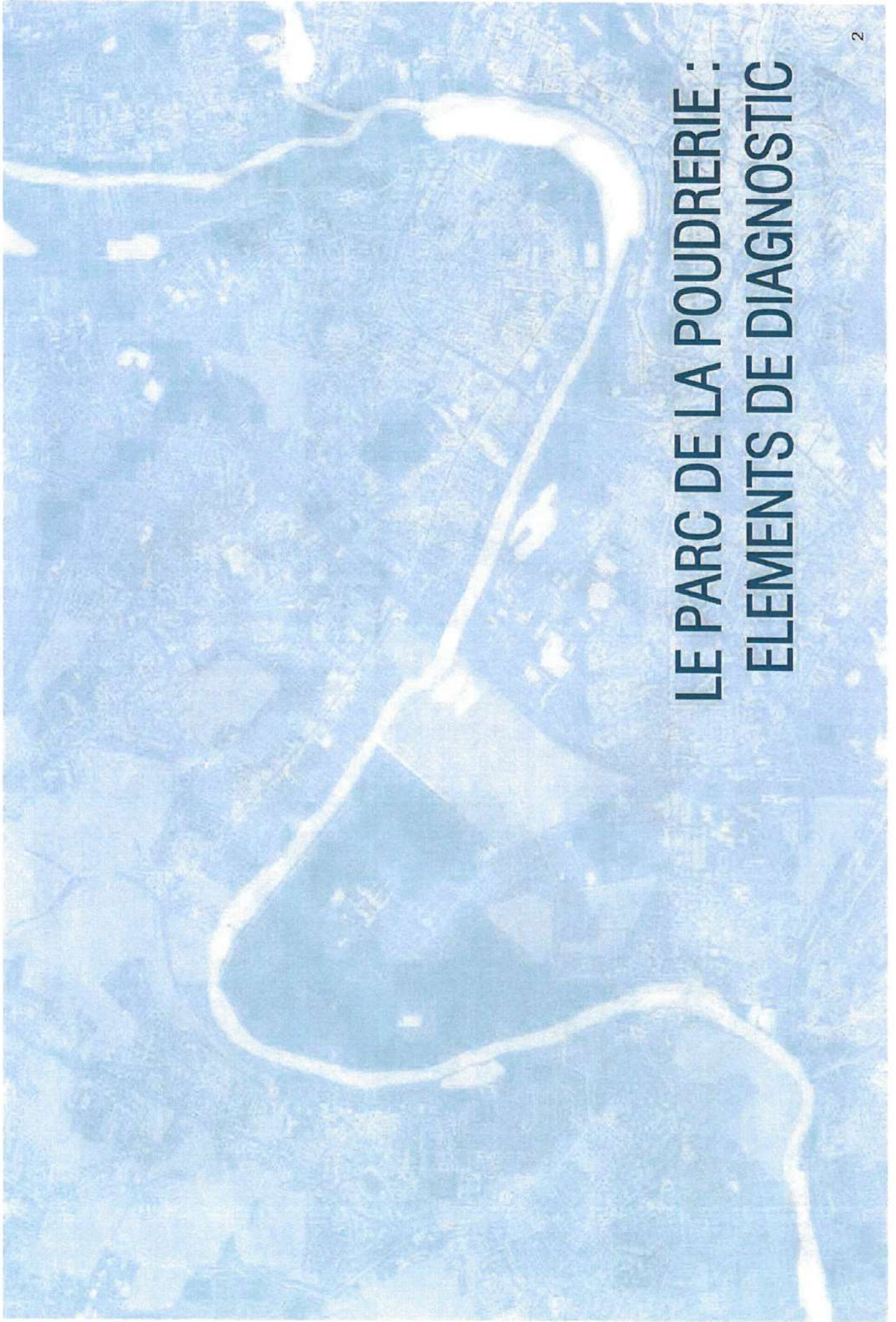
Etude urbaine La Poudrerie
Copil du 1er octobre 2020 – Diagnostic

LA POUDRERIE

LES 3 CHÊNES

Copil 01/10/2020 – Diagnostic,
invariants et scénarii





LE PARC DE LA POUDRERIE : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Du paysage exploité à la reconquête d'aujourd'hui ...

- Implantation de la Poudrerie : utilisation de la Charente, boisements et reliefs comme protection
- Développement de la Poudrerie : densification du site et démultiplication des activités
- Dépollution : une solution drastique pour rendre le site à nouveau habitable et utilisable par tous

3 grandes périodes



72. ANTOINETTE - Plan de la Poudrerie



1818 : Création de la Poudrerie Royale



1914-1939 : Apogée de l'activité (14.000 employés en 1917)

... une histoire riche à raconter mais un patrimoine bâti raréfié

- Un site industriel très fermé et qui a été quasi entièrement détruit
- Quelques ouvrages emblématiques à valoriser : la cour d'honneur, le canal, les moulins et les tracés historiques
- Un capital immatériel important : histoire des sciences et des techniques, histoire sociale.
- Un savoir-faire local unique : poudriers et les techniques de dépollution



TRAME ROYALE

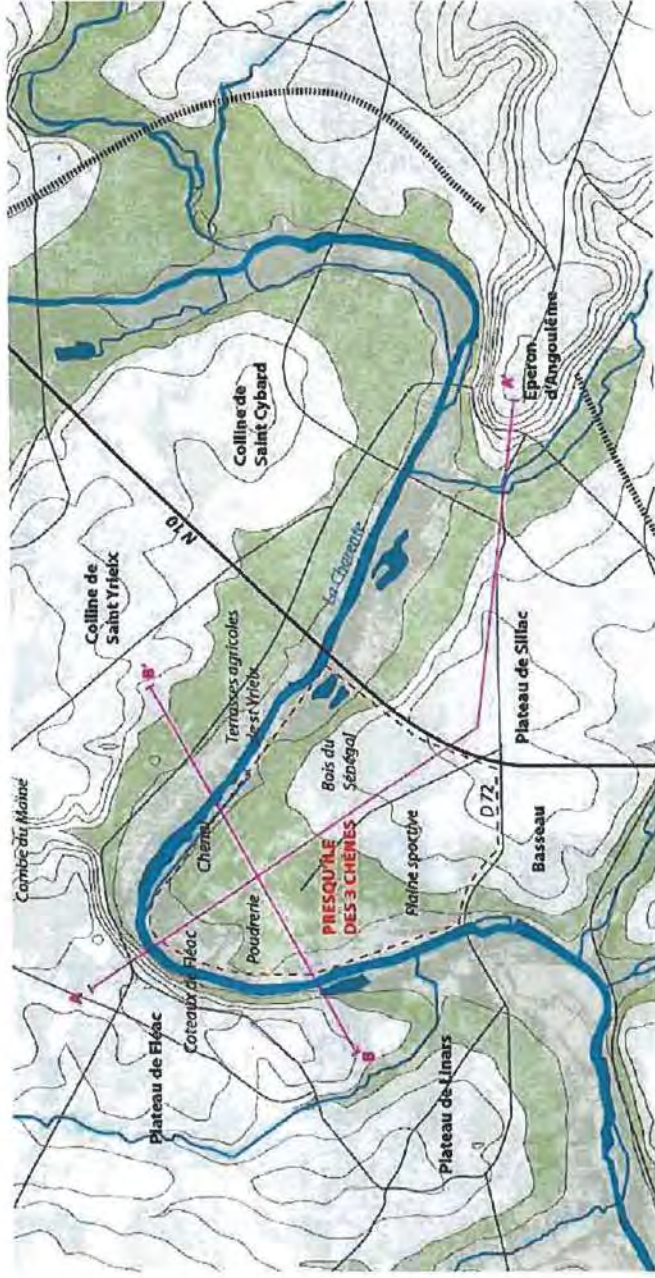


TRAME ACTUELLE

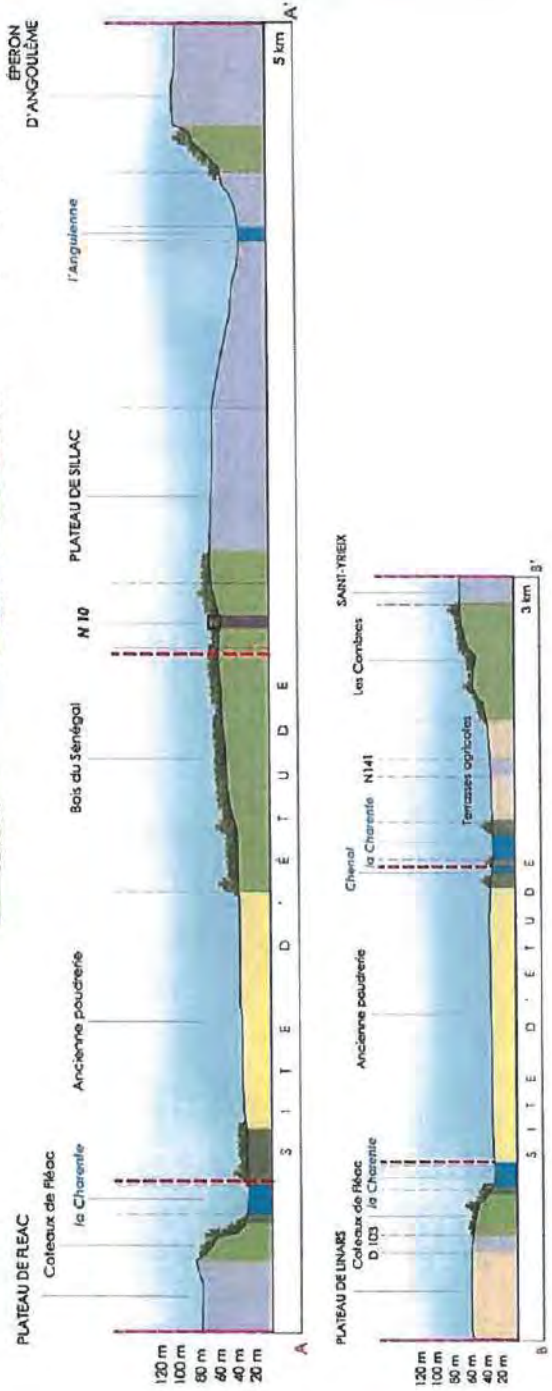


TRACÉS PERSISTANTS

La Poudrerie/Les Trois Chênes: une plateforme isolée au cœur d'un patrimoine paysager identitaire



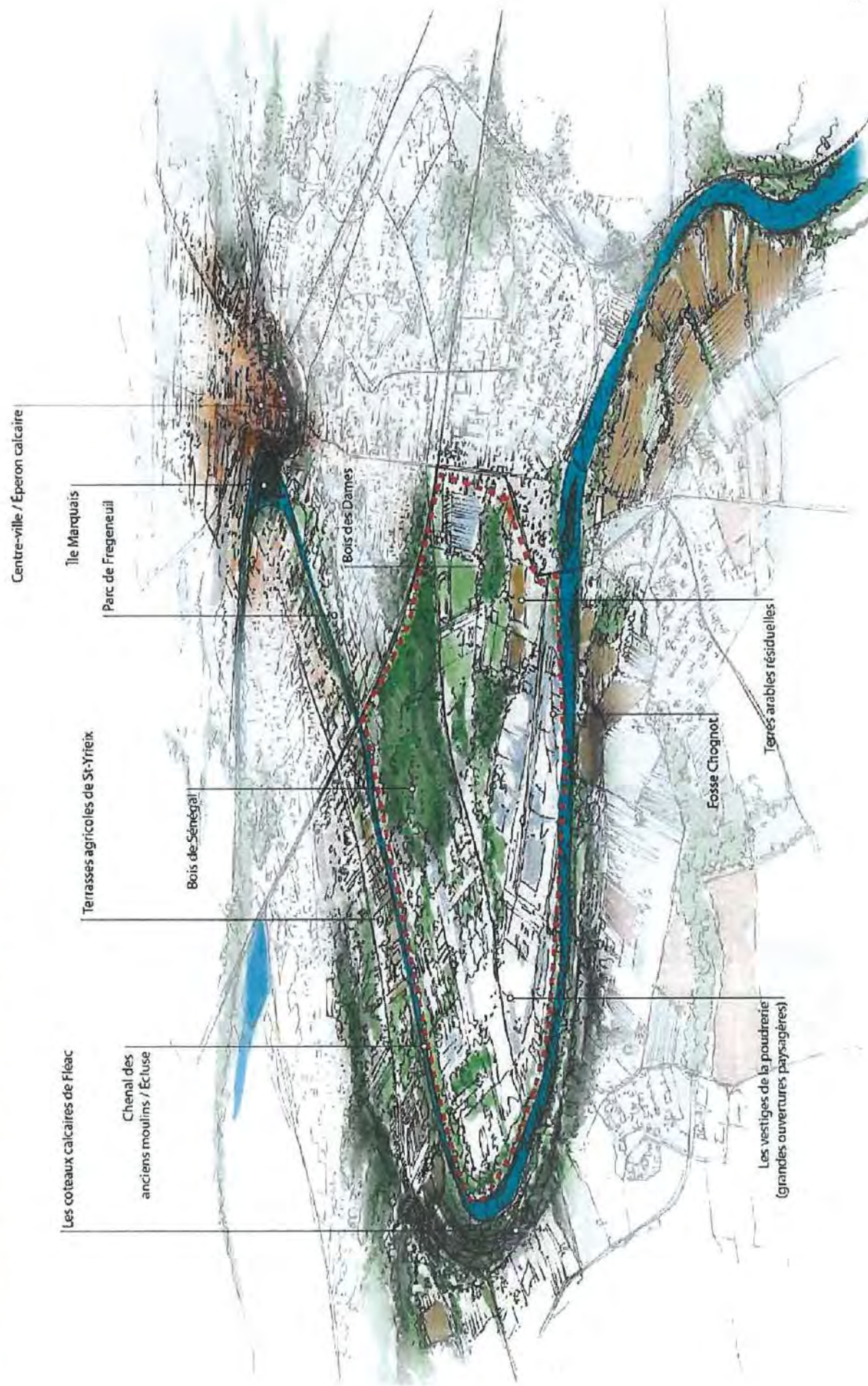
- L'est du site (point haut) est principalement composé de boisement dense
- Secteur Sud, accessible et proche des dynamiques urbaine offre un paysage ouvert avec une plaine sportive et cultivée
- Ouest des vues considérable sur la Charente suite à la dépollution



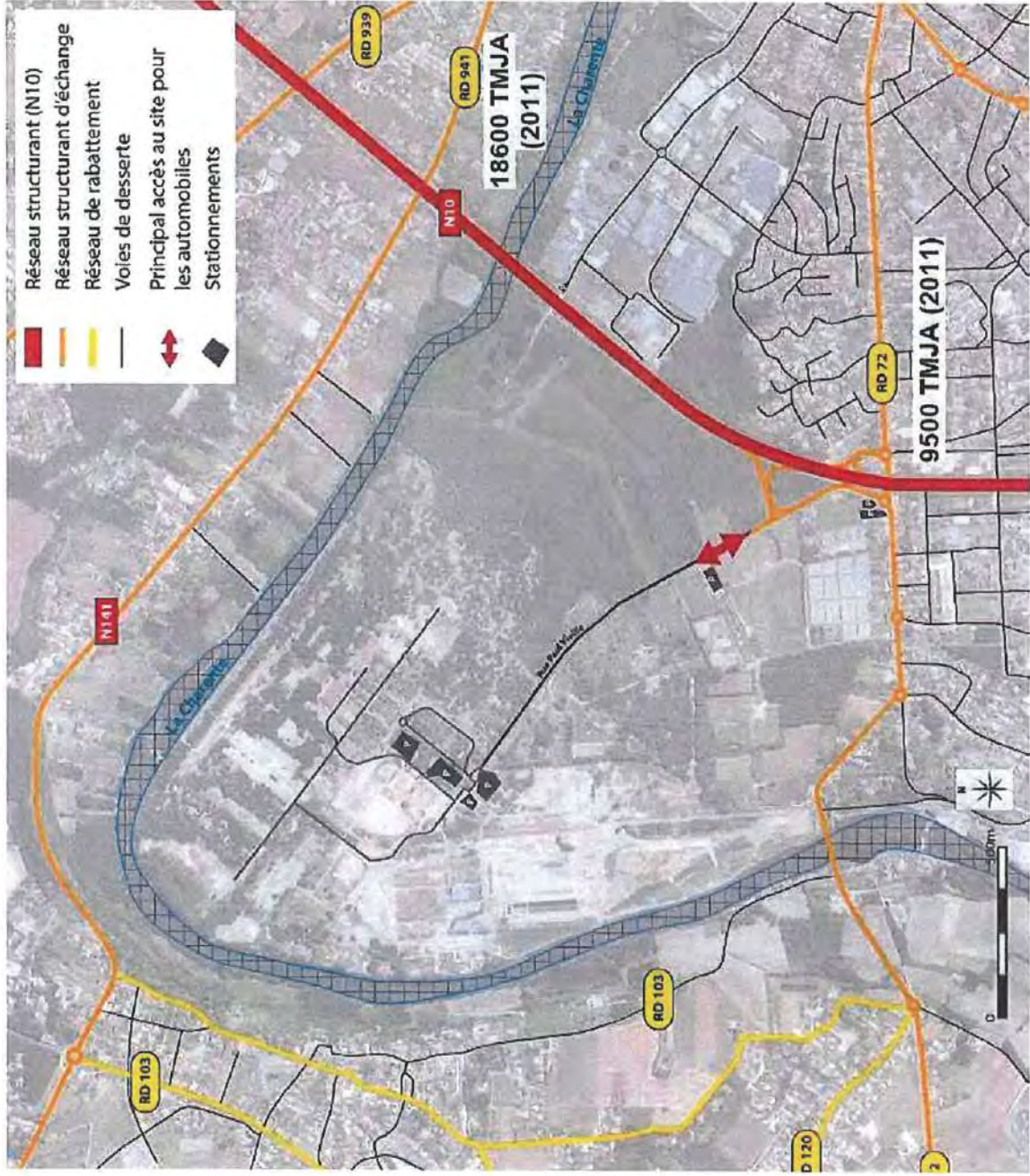
La presqu'île des 3 chênes est dominée par de nombreux promontoires naturels. Cette position en fait un espace isolé, presque oublié de la ville.

A l'Ouest et au Nord, la topographie du territoire dessine des balcons sur la presqu'île.

La Charente comme trait d'union avec le centre-ville

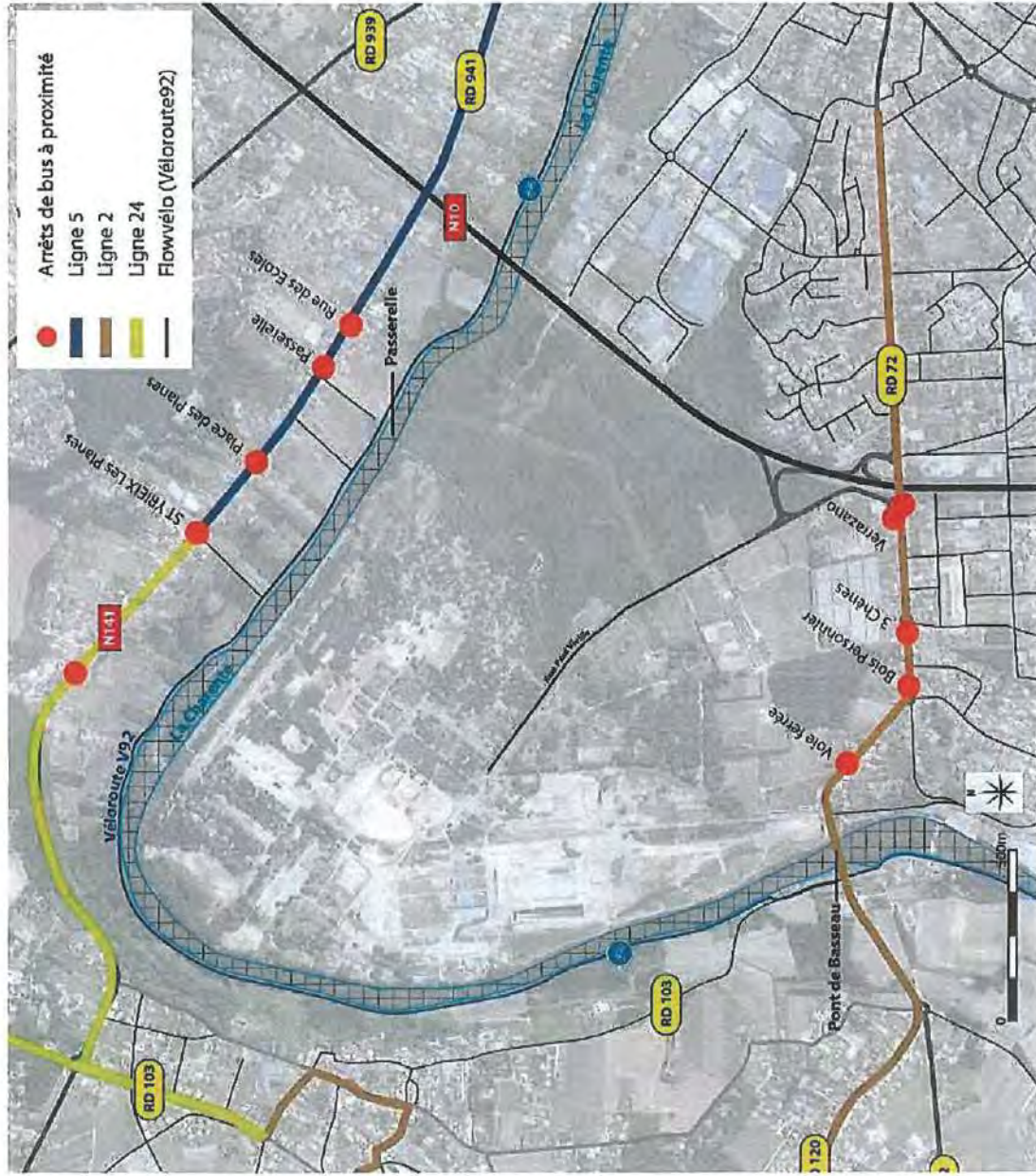


Une desserte aux abords du site à optimiser



- Un réseau structurant autour du site (RD 72, RN 10)
- Peu de connexions circulables avec le réseau alentour : Unique point d'entrée Rue Paul Vieille
- Un site qui ne peut se rattacher en l'état qu'à la RD 72

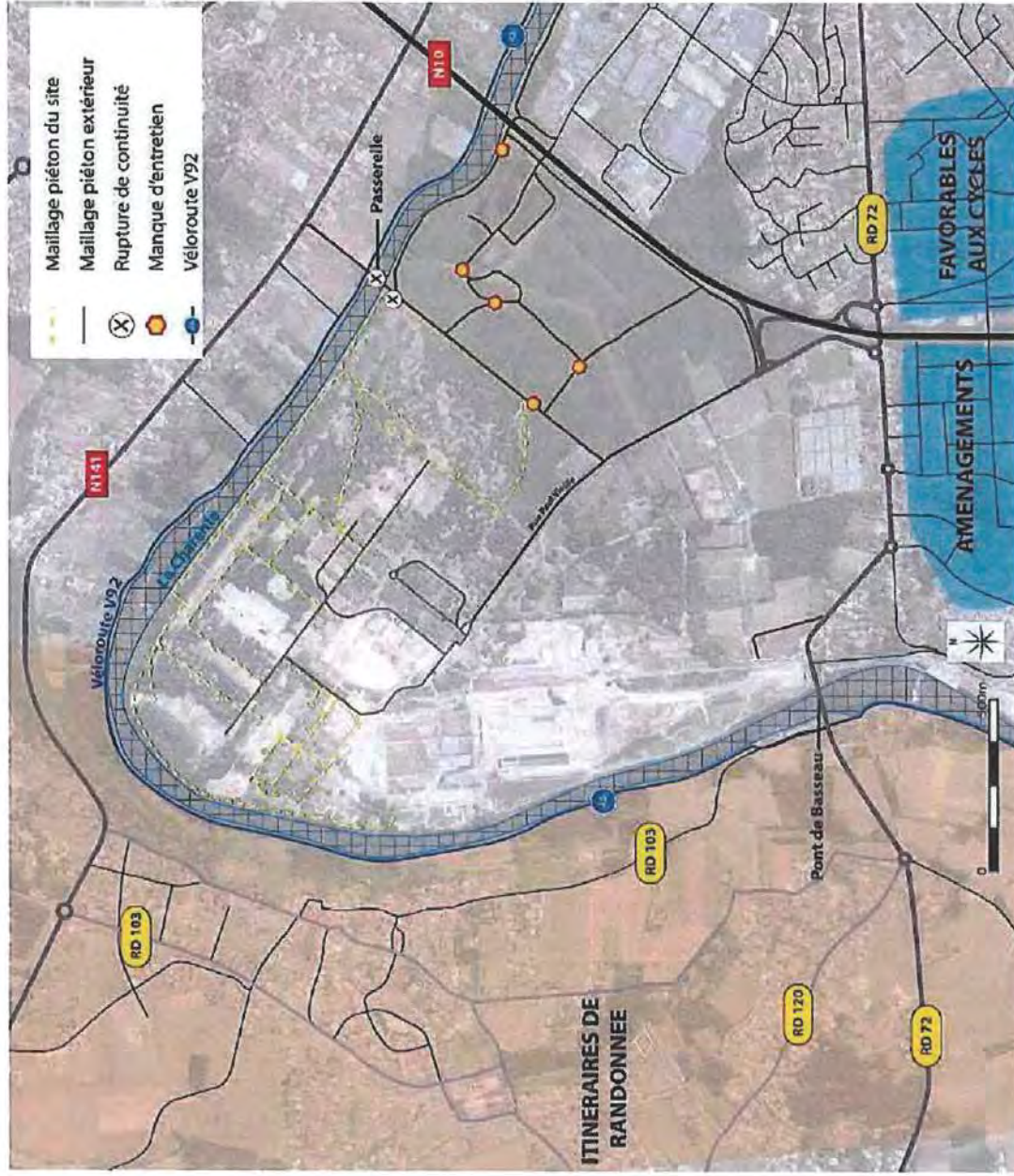
Une desserte aux abords du site à optimiser



• Ligne 2 permet d'accéder au centre-ville d'Angoulême (fréquence de 10 à 20 minutes) mais ses arrêts sont aujourd'hui positionnés à 1,5km du centre du site

• Ligne B du BHNS qui longe le site par le sud (via la rd 72) avec la création d'un P+R les 3 chènes

Un environnement favorable aux déplacements doux



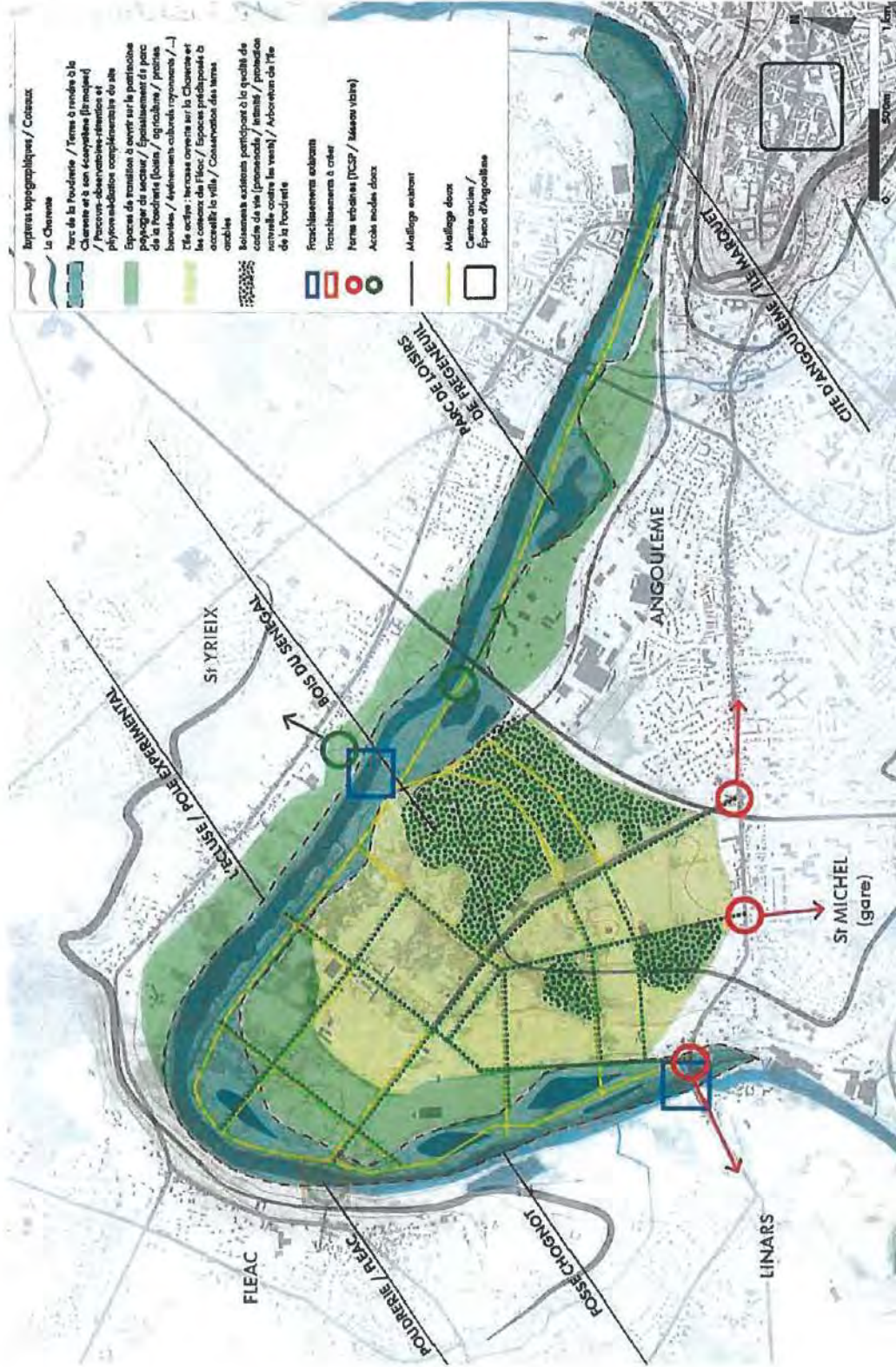
Pour les piétons :

- Pas de continuités entre les maillages extérieurs et intérieurs
- Une culture de la marche présente avec plusieurs itinéraires de randonnée sur les coteaux de Fléac
- Sentiers présents en bord de Charente en amont du site de la SNPE

Pour les cycles :

- La Véloroute 92 (Flowvélo) passe le long de la rive droite de la Charente

Des enjeux paysagers et d'accroches urbaines de l'île de la Poudrerie



Réussir le désenclavement du site en développant des accroches urbaines avec le tissu urbain au Sud

S'appuyer sur le maillage historique pour lier la mémoire du site à ses futures activités

Un paysage en mouvement comme fondement du projet qui se fonde sur une mise en valeur de la Charente

Un projet de reconversion qui s'inscrit en complémentarité avec les processus de requalification du cœur de ville et du quartier gare

Trouver un montage opérationnel réaliste pour acquérir le foncier SNPE, sans mettre en péril les équilibres financiers de la ville et de l'agglomération